



**Conseil régional**

**Rapport pour le conseil régional  
DÉCEMBRE 2019**

**Présenté par**  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**ANNEXE 9 : CULTURE  
(PROJET DE BUDGET 2020)**

## Sommaire

<u>EXPOSÉ DES MOTIFS</u> .....	3
<u>ANNEXE AU RAPPORT</u> .....	4
<u>Annexe 9 : Culture</u> .....	5

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Vous trouverez ci-dessous

- l'Annexe 9 : Culture (Projet de budget 2020)

Telle que mise en ligne sur le [portail des élus](#)

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**

*Valérie Pécresse*

**VALÉRIE PÉCRESSE**

## **ANNEXE AU RAPPORT**

## **Annexe 9 : Culture**

**Région Île de France**  
***PROJET DE BUDGET 2020***

---

## **CULTURE**

### **INVESTISSEMENT**

**Chapitre 903 - Culture, Sports et Loisirs**  
31 - Culture

### **FONCTIONNEMENT**

**Chapitre 933 - Culture, sports et loisirs**  
31 - Culture

## **ANNEXE 9**



# SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2020 .....	5
1 <sup>ère</sup> PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2020 .....	7
INVESTISSEMENT.....	8
FONCTIONNEMENT.....	18
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT .....	33
2 <sup>ème</sup> PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019 .....	37
INVESTISSEMENT.....	38
FONCTIONNEMENT.....	49



# LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2020

## Favoriser l'inclusion, Permettre l'itinérance, Soutenir la création.

En cohérence avec les nouvelles orientations régionales adoptées dès 2016, le budget 2020 est en très forte hausse et traduit la volonté de l'Exécutif, dans un contexte de maîtrise budgétaire, de favoriser le développement culturel sur tout le territoire et pour tous les Franciliens.

Ainsi, le projet de budget 2020 renforce de manière importante les moyens alloués à la culture. Ils atteignent, en fonctionnement et en investissement, **le montant global de 118,470 M€** (contre 95,130 M€ au budget 2019), soit une hausse de près de 25 % par rapport à 2019 et une **hausse cumulée depuis 2015 de 42,4 %**. **Cette augmentation en 2020 traduit un soutien inédit et exceptionnel en faveur de la culture francilienne.**

Avec la subvention exceptionnelle pour la reconstruction de la Cathédrale Notre-Dame de Paris et l'effort consenti pour l'installation à Massy du *Centre Pompidou Francilien - Fabrique de l'Art*, l'engagement d'augmenter de 20% le budget de la culture sur la mandature est donc désormais rempli et même très largement dépassé.

### Au titre des priorités pour 2020 :

L'investissement (+ 24 M€ par rapport à 2019) prend la forme d'un grand plan pour soutenir notamment le développement des équipements structurants sur tout le territoire pour tous les publics :

- le *Centre Pompidou Francilien – Fabrique de l'Art* à Massy pour doter l'Ile-de-France d'un lieu d'envergure au service de l'art moderne et contemporain pour tous les Franciliens, auquel il faut ajouter l'ouverture du nouveau lieu d'exposition et de stockage du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) Ile-de-France à Romainville ;
- après le soutien de 10 millions d'euros à la restauration de la Cathédrale Notre-Dame-de-Paris, l'ensemble du Plan Patrimoine sera mis en place en 2020. Dans le cadre des premières Assises du Patrimoine de septembre 2019, des actions transversales pour répondre aux enjeux de la formation, de l'emploi, de la valorisation touristique et bien sûr de la restauration des monuments classés et des sites labellisés Patrimoine d'intérêt régional seront déployées ;
- le soutien renforcé aux lieux de spectacle vivant, aux médiathèques, aux centres d'arts, aux cinémas d'art et d'essai, au plus près des pratiques culturelles des Franciliens ;
- le déploiement de 100 nouvelles boîtes à livres dans les gares, en partenariat avec la SNCF ;
- le soutien à la création de Cafés-musicaux notamment dans les villages, les quartiers et les zones péri-urbaines, pour y maintenir ou y recréer une convivialité autour de la musique et de la culture ;
- la création du volet international du fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel afin d'accueillir plus de productions étrangères dont la venue sur le territoire francilien renforcera l'économie et les emplois de la filière ;
- le renforcement de la politique régionale dans le champ du spectacle vivant grâce à la mise en place d'une nouvelle politique d'aide à la diffusion, d'aide à l'accompagnement et à la structuration des équipes artistiques, ainsi qu'à l'amélioration des dispositifs existants. La délibération N° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 va donner davantage de moyens aux artistes, aux opérateurs, aux équipes artistiques et aux lieux, et ainsi développer des conditions nouvelles pour créer et diffuser dans toutes les disciplines (théâtre, musique, danse, art lyrique, cirque). Cette politique bénéficie, comme en 2019, du maintien de la totalité de l'enveloppe budgétaire précédemment dévolue à Arcadi.

**La jeune création** (avec la montée en puissance de FoRTE), la démultiplication des **résidences d'artistes** dans toutes les disciplines culturelles, notamment en grande couronne, et **l'éducation artistique et culturelle** bénéficieront à la fois de crédits maintenus et de la création au sein de la direction de la culture du nouveau service des « arts visuels, jeune création, éducation.

Ce budget 2020 en augmentation très substantielle donne à la Région les moyens de déployer une politique culturelle toujours plus ambitieuse et équilibrée : pour tous les Franciliens, dans tous les territoires et dans toutes les disciplines.



**1ère PARTIE :**

**LES PROPOSITIONS POUR 2020**

# **INVESTISSEMENT**

# PROJET DE BUDGET 2020

## RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2020

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
<b>903 - Culture, Sports et Loisirs</b>	<b>42,500</b>	<b>66,540</b>	<b>40,000</b>	<b>48,560</b>
<b>31 - Culture</b>	<b>42,500</b>	<b>66,540</b>	<b>40,000</b>	<b>48,560</b>
<b>311 - Enseignement Artistique</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>
<b>Aménagement des structures d'accueil</b>	<b>1,000</b>	<b>2,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>
<i>HP311-001</i>				
Conservatoires et écoles de musique contrôlés	1,000	2,000	1,000	1,000
<b>312 - Activités culturelles et artistiques</b>	<b>31,680</b>	<b>53,300</b>	<b>31,770</b>	<b>29,700</b>
<b>Equipements culturels de diffusion et de création</b>	<b>9,400</b>	<b>30,400</b>	<b>8,670</b>	<b>8,200</b>
<i>HP312-002</i>				
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	8,000	9,000	7,370	7,000
Aide aux lieux de fabrique	0,400	0,400	0,300	0,200
Contrats d'aménagement régional - équipements culturels et artistiques - actions territorialisées	1,000	1,000	1,000	1,000
Centre Pompidou francilien- Fabrique de l'art		20,000		
<b>Soutien à la création et à la diffusion numériques</b>	<b>1,500</b>	<b>1,000</b>	<b>1,300</b>	<b>1,000</b>
<i>HP312-007</i>				
Soutien à la création et à la diffusion numériques	1,500	1,000	1,300	1,000
<b>Actions en faveur du livre et de la lecture</b>	<b>2,900</b>	<b>3,200</b>	<b>4,500</b>	<b>4,050</b>
<i>HP312-008</i>				
Construction et aménagement de médiathèques	2,400	3,000	3,000	2,800
Construction et aménagement en faveur du livre et de la lecture	0,500	0,200	0,500	0,250
Contrats d'aménagement régional - médiathèques - actions territorialisées			1,000	1,000
<b>Fonds d'investissement pour la culture</b>	<b>17,880</b>	<b>18,700</b>	<b>17,300</b>	<b>16,450</b>
<i>HP312-015</i>				
Fonds d'investissement pour la culture	1,380	1,000	6,300	3,150
Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle	15,500	17,000	10,000	12,500
Jeux vidéos	1,000	0,700	1,000	0,800

**PROJET DE BUDGET 2020**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2020**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
<b>313 - Patrimoine</b>	<b>9,820</b>	<b>11,240</b>	<b>7,230</b>	<b>17,860</b>
<b>Développement du patrimoine en région</b> <i>HP313-004</i>	<b>6,920</b>	<b>9,220</b>	<b>5,430</b>	<b>15,560</b>
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques	0,110	0,110	0,110	0,110
Valorisation du patrimoine	5,000	6,500	4,000	3,700
Construction, rénovation et aménagement des musées	0,800	1,600	0,400	0,900
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation	0,310	0,310	0,220	0,250
Contrats d'aménagement régional - patrimoine - actions territorialisées	0,500	0,500	0,500	0,500
Fonds régional photographique et audiovisuel	0,200	0,200	0,200	0,100
Reconstruction de Notre-Dame de Paris				10,000
<b>Patrimoine régional à vocation culturelle</b> <i>HP313-010</i>	<b>2,900</b>	<b>2,020</b>	<b>1,800</b>	<b>2,300</b>
Aménagement des propriétés régionales (Villarceaux et maison Jean Cocteau)	2,700	1,500	1,700	1,800
Orchestre national d'Ile-de-France	0,200	0,520	0,100	0,500
<b>TOTAL</b>	<b>42,500</b>	<b>66,540</b>	<b>40,000</b>	<b>48,560</b>
HP	42,500	66,540	40,000	48,560

## RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
<b>CHAPITRE 903 - Culture, Sports et Loisirs</b>	<b>48,560</b>
<b>Sous fonction 31 - Culture</b>	<b>48,560</b>
<b>Code fonctionnel 311 - Enseignement Artistique</b>	<b>1,000</b>
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,100
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	0,900
<b>Code fonctionnel 312 - Activités culturelles et artistiques</b>	<b>29,700</b>
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	2,000
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	9,700
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,250
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	2,500
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,950
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	1,000
2188 : Autres	13,300
<b>Code fonctionnel 313 - Patrimoine</b>	<b>17,860</b>
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,500
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	3,680
204181 : Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	0,130
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	12,300
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,250
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	1,000
<b>TOTAL</b>	<b>48,560</b>

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 903 - Culture, Sports et Loisirs

### 31 - Culture

#### 311 - Enseignement Artistique

##### Programme : Aménagement des structures d'accueil

###### Action : Conservatoires et écoles de musique contrôlés

Une enveloppe de **2,000 M€** en autorisations de programme (+1 M€ par rapport à 2019) et de **1,000 M€** en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2020.

Partenaire financier attendu, la Région, par un soutien substantiel aux projets, permet la réalisation ou l'amélioration des conservatoires agréés destinés aux enseignements artistiques, musique, danse et art dramatique. Présents dans de nombreuses communes, ils participent du maillage culturel du territoire en constituant l'un des tous premiers lieux d'approche, dès le plus jeune âge, de disciplines artistiques et culturelles.

Les projets de conservatoires, de plus en plus fréquemment portés par les établissements publics intercommunaux, sont de plus grande envergure. C'est la raison du doublement de l'enveloppe qui est consacrée à cette action.

#### 312 - Activités culturelles et artistiques

##### Programme : Equipements culturels de diffusion et de création

###### Action : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Une dotation de **9,000 M€** en autorisations de programme (+1 M€ par rapport à 2019) et de **7,000 M€** en crédits de paiement est proposée.

Cet effort budgétaire permet de soutenir la rénovation ou la création de nouveaux lieux de diffusion culturelle contribuant ainsi au rééquilibrage de l'offre d'équipements culturels structurants dans les territoires franciliens, particulièrement dans les territoires peu dotés.

Tous types de lieux dédiés à la diffusion et à la création culturelle pourront être soutenus : salles de spectacles, lieux de diffusion de musiques actuelles, centres d'arts, cinémas d'arts et essai.

La capacité d'intervention de la Région, aux côtés des maîtres d'ouvrage, s'adapte aux besoins des collectivités territoriales comme à ceux des porteurs de projets du réseau associatif ou entrepreneurial.

En 2020, la Région aura en particulier à répondre aux besoins de rénovation des lieux de diffusion pour accompagner les mises aux normes obligatoires et pallier le vieillissement de certains équipements.

Par ailleurs, différents projets d'une plus grande ampleur sont à l'étude, en particulier le théâtre des Amandiers à Nanterre (92).

###### Action : Aide aux lieux de fabrique

Une enveloppe de **0,400 M€** en autorisations de programme et de **0,200 M€** en crédits de paiement est proposée.

Cette action vise à améliorer les conditions d'accueil de création et d'action culturelle menée par les équipes artistiques. Elle permet de soutenir les travaux de rénovation ou d'aménagement notamment ceux qui sont liés à l'accessibilité et à la mise aux normes des espaces. Enfin, elle participe également à l'achat d'équipements et de matériels d'usage collectif.

## **Action : Contrats d'aménagement régional - équipements culturels et artistiques - actions territorialisées**

Ces contrats territoriaux sont dotés de **1,000 M€** en autorisations de programme et de **1,000 M€** en crédits de paiement afin de mettre en œuvre le volet équipements culturels de création et diffusion culturelles des CAR.

### **Action : Centre Pompidou francilien- Fabrique de l'art**

Une enveloppe de **20,000 M€** en autorisations de programme est proposée pour permettre le démarrage du projet de construction des réserves visitables du Centre Pompidou Francilien-Fabrique de l'art à Massy.

Compte tenu des délais nécessaires à la construction de ce futur bâtiment, les crédits de paiement seront inscrits à partir des exercices 2021 et suivants.

## **Programme : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

### **Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

Une dotation de **1,000 M€** en autorisations de programme et de **1,000 M€** en crédits de paiement est proposée.

Les crédits bénéficient à l'équipement scénographique des lieux de diffusion et de création comme à l'équipement numérique des bibliothèques et médiathèques.

Sont aidés de nombreux projets permettant aux lieux de spectacle vivant de s'équiper de matériel performant pour l'accueil du public ou la création artistique. Ce soutien est particulièrement pertinent dans le domaine des musiques actuelles.

Le dispositif, prévu dans la délibération n° CR 2017-190 votée le 23 novembre 2017, permet par ailleurs d'accompagner des investissements destinés à la création d'applications ou d'outils numériques dédiés, facilitant le déploiement de projets sur des territoires élargis. Les professionnels des arts plastiques, numériques et urbains sont particulièrement concernés par ce type de projets.

## **Programme : Actions en faveur du livre et de la lecture**

### **Action : Construction et aménagement de médiathèques**

Afin de faciliter l'accès aux livres et à la lecture pour le plus grand nombre de Franciliens, dans un souci de rééquilibrage territorial, il est proposé une enveloppe renforcée à hauteur de **3,000 M€** en autorisations de programme (+ 0,600 M€ par rapport à 2019).

Il est par ailleurs nécessaire de réserver une enveloppe de **2,800 M€** en crédits de paiement.

La médiathèque constitue une offre de service public déterminante pour l'animation sociale et culturelle des territoires. Par ailleurs, la Région fait des médiathèques des partenaires privilégiés dans les actions qu'elle mène en faveur de la création littéraire et de l'éducation artistique et culturelle dans les lycées.

L'effort de rééquilibrage entre les zones urbaines de petite couronne et les zones rurales de grande couronne sera poursuivi, avec les moyens renforcés dans ce budget 2020.

### **Action : Construction et aménagement en faveur du livre et de la lecture**

Une enveloppe de **0,200 M€** en autorisations de programme et de **0,250 M€** en crédits de paiement est proposée.

Cette dotation permet de poursuivre le déploiement des « Boîtes à livres » dans les gares Franciliennes, dans le cadre du partenariat négocié avec la SNCF, avec un objectif de 100 nouvelles boîtes.

Grâce au cofinancement Région/SNCF, l'enveloppe proposée permet de diviser par deux l'effort budgétaire régional.

Les « Boîtes à livres » constituent une offre culturelle dans ces lieux de passage très fréquentés que sont les gares.

Un lien avec les bibliothèques de proximité permettra d'en renforcer la dynamique, notamment dans une logique de réseau à l'échelle régionale.

#### **Action : Contrats d'aménagement régional - médiathèques - actions territorialisées**

Afin d'accompagner des équipements de proximité autour du livre, cette action est transférée au secteur aménagement. Aucune autorisation de programme n'est donc nécessaire.

Il est cependant proposé une enveloppe de **1,000 M€** en crédits de paiement afin de solder les engagements antérieurs.

#### **Programme : Fonds d'investissement pour la culture**

##### **Action : Fonds d'investissement pour la culture**

Une enveloppe de **1,000 M€** en autorisations de programme et de **3,150 M€** en crédits de paiement est proposée. Cette enveloppe de crédits de paiement est nécessaire pour assurer les engagements antérieurs au titre de l'acquisition des réserves du FRAC (Fonds régional d'art contemporain) à Romainville.

Ce fonds permet de soutenir des projets potentiellement pluridisciplinaires en adéquation avec les nouvelles pratiques culturelles des Franciliens. Ce fonds, complémentaire des dispositifs existants, construit en concertation avec les acteurs du monde culturel, vient soutenir des projets partagés et participant au rayonnement régional, et en particulier :

- développer une offre culturelle spécifique et innovante dans des territoires qui en sont éloignés. L'Ile-de-France possède un maillage d'équipements culturels, mais des démarches innovantes **d'équipements mobiles** aptes à circuler sur l'ensemble de la Région, pourraient être aidés : bibliobus, muséobus, chapiteaux, écrans gonflables, cinébus, projecteurs portables, matériel son ou toute forme expérimentale destinée à favoriser l'accès à la culture ;
- soutenir la **création de librairies**, notamment en grande couronne dans des zones sous-dotées, ainsi que le **maintien et la rénovation des librairies** déjà existantes ;
- soutenir la **création dans le champ du spectacle vivant** : l'aide à la création est, en règle générale dans le domaine culturel, une subvention allouée au titre des crédits de fonctionnement. Cependant, dans certains cas, les charges de production de l'œuvre sont immobilisées et amorties comptablement et fiscalement sur des périodes longues. Dans ces cas particuliers, le Fonds d'investissement permet d'accompagner des productions franciliennes d'envergure avec de nombreux artistes au plateau, en particulier pour les spectacles voués à circuler dans le cadre de tournées importantes au national et à l'international.

##### **Action : Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle**

Cette action est dotée d'une enveloppe de **17,000 M€** en autorisations de programme (+ 1,500 M€ par rapport à 2019) et de **12,500 M€** en crédits de paiement.

Depuis 2017, les crédits des aides à la production cinématographique et audiovisuelle ont été basculés en Investissement.

Ce Fond de soutien a été adapté et renforcé pour mieux soutenir la création cinématographique et les industries techniques, participer à la diversité culturelle et œuvrer à la relocalisation et à la sauvegarde des emplois de la filière.

La concurrence internationale reste néanmoins très vive et impose la poursuite des efforts consentis ces deux dernières années. La réforme des crédits d'impôts (au plan national et international), effective depuis janvier 2016, a fortement dynamisé ce secteur et profite prioritairement au territoire francilien qui concentre plus de 80 % des activités.

L'augmentation de + 1,5 M€ de cette enveloppe doit permettre d'accueillir davantage de productions

étrangères avec un effet structurant pour l'ensemble de la filière cinématographique et audiovisuelle. Cette dynamique bénéficiera à terme à l'ensemble des professionnels français : producteurs, créateurs ou prestataires techniques.

Les productions aidées pourront contribuer à développer et moderniser les infrastructures audiovisuelles, renforcer l'activité des studios de tournages et des entreprises de post production ou d'effets visuels, conforter l'emploi et les formations de haute qualité qui y sont attachées, enfin favoriser le transfert des technologies, de savoir-faire et de compétences.

Attirer les productions internationales et leurs créateurs en Ile-de-France, c'est aussi faire rayonner notre territoire et les savoirs faire artistiques et techniques franciliens.

#### **Action : Jeux vidéos**

Une enveloppe de **0,700 M€** en autorisations de programme et de **0,800 M€** en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2020.

La filière du jeu vidéo et des applications interactives à caractère culturel est particulièrement dynamique en Ile-de-France. De très nombreux créateurs Franciliens y travaillent au sein d'une multitude de jeunes entreprises. Après deux premières cohortes d'entreprises soutenues depuis 2018, le dispositif atteint aujourd'hui son « régime de croisière ».

### **313 - Patrimoine**

#### **Programme : Développement du patrimoine en région**

##### **Action : Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques**

Une enveloppe de **0,110 M€** en autorisations de programme et de **0,110 M€** en crédits de paiement est proposée.

Le FRAM, fonds régional d'acquisition pour les musées, a été constitué pour permettre à l'Etat et à la Région Ile-de-France de coordonner le soutien qu'ils apportent, à parité, aux efforts des personnes morales, propriétaires ou gestionnaires de collections labellisées Musée de France. L'objectif est de favoriser l'enrichissement des collections des Musées de France. Ce fonds est dédié à l'accompagnement de certains achats d'œuvres qui ne pourraient pas être effectués sans cette aide complémentaire. Cette attribution intervient après qu'une commission scientifique se soit prononcée sur la pertinence des acquisitions.

##### **Action : Valorisation du patrimoine**

Afin d'accompagner une politique de valorisation du patrimoine ambitieuse, conformément aux engagements pris lors des Assises du Patrimoine le 13 septembre 2019, la Région mobilise une enveloppe de **6,500 M€** en autorisations de programme (+ 1,500 M€ par rapport à 2019) et de **3,700 M€** en crédits de paiement.

Outre des actions transversales en faveur du patrimoine francilien (soutien de l'emploi et développement des formations et de la recherche en faveur du patrimoine, coopération internationale, valorisation touristique) menées en lien étroit avec les autres secteurs de compétence de la Région, cette enveloppe permet de mener des actions spécifiques avec des moyens consolidés :

- renforcer **l'aide au patrimoine protégé au titre des monuments historiques** en prenant désormais en compte les objets mobiliers ;
- soutenir le **patrimoine non protégé** dans le cadre du **label « Patrimoine d'intérêt régional »** ;
- poursuivre le **partenariat avec la Fondation du Patrimoine** permettra d'optimiser le financement de projets sélectionnés en mobilisant des **financements privés participatifs** ;
- **valoriser et financer la restauration et l'ouverture au public de Maisons d'artistes** qui sont au cœur d'enjeux touristiques forts ;
- **poursuivre la construction et la restauration d'orgues** pour la sauvegarde et l'entretien de ce patrimoine ;
- **soutenir les acquisitions exceptionnelles d'œuvres d'art** par les musées de France, en complément du FRAM, conformément aux engagements pris lors des Assises du Patrimoine le 13

septembre 2019.

### **Action : Construction, rénovation et aménagement des musées**

Le budget de cette action est doublé avec une enveloppe de **1,600 M€** (+ 0,800 M€ par rapport à 2019) en autorisations de programme et de **0,900 M€** en crédits de paiement.

A l'occasion des Assises du Patrimoine, la Région a décidé d'engager un grand plan Musées : en effet, avec ses 135 musées de France et ses 37 Maisons d'ILLUSTRES, l'Ile-de-France dispose de lieux remarquables pour valoriser son patrimoine culturel.

Grâce à ce Plan Musées, la Région finance la restauration, la restructuration et le réaménagement des musées de France, notamment ceux de taille modeste dont la fragilité est avérée et qui peuvent être des vitrines de la richesse culturelle francilienne.

### **Action : Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation**

Une enveloppe de **0,310 M€** en autorisations de programme et de **0,250 M€** en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2019.

Cette dotation permet la constitution et l'enrichissement de la collection d'art contemporain régionale, conformément aux missions fondatrices des FRAC en France. Ce montant permet ainsi à l'association de procéder à l'acquisition d'œuvres témoignant de toutes les formes de la création contemporaine, régionale, nationale et internationale.

L'enrichissement de la collection s'appuie sur :

- une conception généraliste ne privilégiant aucun support ou moyen d'expression, mais se faisant l'écho de toute la diversité de la création contemporaine ;
- un travail de prospection, notamment auprès des jeunes générations d'artistes ;
- une recherche concernant tant la scène française qu'internationale avec, de la part de la Région, la demande que la politique d'acquisition soit attentive à la jeune création en Ile-de-France ;
- la programmation du lieu d'exposition permanent Le Plateau, mais aussi celle effectuée *hors les murs*, notamment dans les lycées franciliens ;
- la constitution d'ensembles représentatifs d'artistes pour une meilleure lecture de leur travail ;
- la préfiguration du projet des nouvelles réserves à Romainville.

### **Action : Contrats d'aménagement régional - patrimoine - actions territorialisées**

Une enveloppe de **0,500 M€** en autorisations de programme et de **0,500 M€** en crédits de paiement permettra de mettre en œuvre le volet patrimoine des Contrats d'Aménagement Régional.

### **Action : Fonds régional photographique et audiovisuel**

Il est proposé une enveloppe de **0,200 M€** en autorisations de programme et de **0,100 M€** en crédits de paiement.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine francilien et en lien avec la création d'une photothèque et d'une artothèque pour faire connaître le fonds d'images de l'Inventaire, il est proposé d'élargir et de diversifier les approches du territoire et d'enrichir les écritures photographiques et audiovisuelles en prenant en charge la réalisation de reportages sur les mutations de l'Ile-de-France, en élaborant des cartes blanches pour de jeunes photographes ou vidéastes, ou encore par des cessions de droit sur des œuvres déjà existantes et devenues incontournables.

### **Action : Reconstruction de Notre-Dame de Paris**

Conformément aux engagements pris, la Région soutient l'effort de reconstruction et de restauration de Notre-Dame-de-Paris.

Un enveloppe de **10,000 M€** en crédits de paiement est prévue à cet effet.

## Programme : Patrimoine régional à vocation culturelle

### Action : Aménagement des propriétés régionales (Villarceaux et maison Jean Cocteau)

Une enveloppe de **1,500 M€** en autorisations de programme et de **1,800 M€** en crédits de paiement permettra d'assurer l'entretien et les travaux de restauration du Domaine de Villarceaux en accompagnement d'un projet de valorisation culturelle ambitieux.

Cette enveloppe permettra également d'accompagner les travaux de restauration de la Maison Cocteau après donation à la Région le 11 septembre 2019.

### Action : Orchestre national d'Ile-de-France

Une enveloppe de **0,520 M€** en autorisations de programme et de **0,500 M€** en crédits de paiement permettra d'assurer l'entretien courant ainsi que la réfection complète de l'étanchéité de la toiture des locaux de l'ONDIF à Alfortville.

## **FONCTIONNEMENT**

**PROJET DE BUDGET 2020**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2020**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
<b>933 - Culture, sports et loisirs</b>	<b>52,630</b>	<b>51,930</b>	<b>52,630</b>	<b>51,930</b>
<b>31 - Culture</b>	<b>52,630</b>	<b>51,930</b>	<b>52,630</b>	<b>51,930</b>
<b>312 - Activités culturelles et artistiques</b>	<b>51,330</b>	<b>50,394</b>	<b>51,330</b>	<b>50,394</b>
<b>Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue</b>	<b>35,470</b>	<b>35,470</b>	<b>35,470</b>	<b>35,470</b>
<i>HP312-005</i>				
Soutien au spectacle vivant	12,020	12,020	12,020	12,020
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène	8,650	8,650	8,650	8,650
Développement de la permanence artistique	14,800	14,800	14,800	14,800
<b>Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques</b>	<b>2,786</b>	<b>2,446</b>	<b>2,786</b>	<b>2,446</b>
<i>HP312-006</i>				
Soutien aux manifestations d'arts plastiques	1,800	1,460	1,800	1,460
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques	0,986	0,986	0,986	0,986
<b>Soutien à la création et à la diffusion numériques</b>	<b>0,700</b>	<b>0,650</b>	<b>0,700</b>	<b>0,650</b>
<i>HP312-007</i>				
Soutien à la création et à la diffusion numériques	0,700	0,650	0,700	0,650
<b>Aide au livre et à la lecture</b>	<b>3,800</b>	<b>3,700</b>	<b>3,800</b>	<b>3,700</b>
<i>HP312-008</i>				
Aide à la lecture publique et à la création littéraire	3,800	3,700	3,800	3,700
<b>Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel</b>	<b>4,574</b>	<b>4,228</b>	<b>4,574</b>	<b>4,228</b>
<i>HP312-009</i>				
Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle	2,296	2,000	2,296	2,000
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma	0,728	0,728	0,728	0,728
Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle	0,500	0,500	0,500	0,500
Aide après réalisation	1,050	1,000	1,050	1,000
<b>Soutien culturel pluridisciplinaire</b>	<b>3,900</b>	<b>3,800</b>	<b>3,900</b>	<b>3,800</b>
<i>HP312-013</i>				
Education artistique des lycéens	2,500	2,500	2,500	2,500
Fonds Régional des Talents Emergents	1,200	1,200	1,200	1,200
Iles des chances	0,200	0,100	0,200	0,100

**PROJET DE BUDGET 2020**  
**RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2020**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Proposition BP 2020	BP 2019	Proposition BP 2020
	M €	M €	M €	M €
<b>Pôles supérieurs d'enseignement artistique</b> <i>HP312-016</i>	<b>0,100</b>	<b>0,100</b>	<b>0,100</b>	<b>0,100</b>
Pôles supérieurs d'enseignement artistique	0,100	0,100	0,100	0,100
<b>313 - Patrimoine</b>	<b>1,300</b>	<b>1,536</b>	<b>1,300</b>	<b>1,536</b>
<b>Développement du patrimoine en région</b> <i>HP313-004</i>	<b>0,700</b>	<b>0,850</b>	<b>0,700</b>	<b>0,850</b>
Connaissance et diffusion du patrimoine	0,700	0,850	0,700	0,850
<b>Patrimoine régional à vocation culturelle</b> <i>HP313-010</i>	<b>0,600</b>	<b>0,686</b>	<b>0,600</b>	<b>0,686</b>
Patrimoine régional (Villarceaux et maison Jean Cocteau)	0,600	0,686	0,600	0,686
<b>TOTAL</b>	<b>52,630</b>	<b>51,930</b>	<b>52,630</b>	<b>51,930</b>
HP	52,630	51,930	52,630	51,930

## RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	<b>Montant en M€</b>
<b>CHAPITRE 933 - Culture, sports et loisirs</b>	<b>51,930</b>
<b>Sous fonction 31 - Culture</b>	<b>51,930</b>
<b>Code fonctionnel 312 - Activités culturelles et artistiques</b>	<b>50,394</b>
65734 : Communes et structures intercommunales	0,960
65738 : Organismes publics divers	3,900
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	45,534
<b>Code fonctionnel 313 - Patrimoine</b>	<b>1,536</b>
6041 : Achats d'études	0,040
6042 : Achats de prestations de services	0,300
60612 : Énergie - Electricité	0,015
60631 : Fournitures d'entretien	0,500
6228 : Divers	0,116
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,265
6238 : Divers	0,200
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,100
<b>TOTAL</b>	<b>51,930</b>

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 933 - Culture, sports et loisirs

### 31 - Culture

#### 312 - Activités culturelles et artistiques

**Programme : Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue**

**Action : Soutien au spectacle vivant**

Cette action dotée de **12,020 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement inclut l'enveloppe de 5 M€ précédemment dévolue à la dotation annuelle en faveur d'Arcadi.

Ces crédits permettent de maintenir à l'euro près les budgets correspondant aux aides financières et aux actions d'accompagnement et opérations d'Arcadi, de poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale en faveur du spectacle vivant et de déployer les nouvelles aides à la diffusion votées par délibération n° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 portant modification de la délibération n° CR 2017-52 du 09 mars 2017 « Pour une politique renforcée et amplifiée du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ».

**Cette nouvelle délibération crée trois nouveaux dispositifs et améliore plusieurs dispositifs existants.**

- **L'aide à la diffusion des œuvres (*nouveau dispositif*)**

L'objectif de ce nouveau dispositif, pensé en concertation avec les professionnels du spectacle vivant est de contribuer à allonger la durée de vie des œuvres créées dans des conditions satisfaisantes pour les artistes et les lieux d'accueil, de soutenir la vitalité de la création sur le territoire de l'Ile-de-France, la diversité des esthétiques, l'innovation artistique et le renouvellement des formes. Il s'agit aussi de soutenir la prise de risques artistiques des lieux et opérateurs dans la programmation de spectacles aux coûts plateaux élevés, de grande envergure, comprenant un plateau artistique important, ou encore relevant d'esthétiques contemporaines ou moins diffusées en Ile-de-France. Enfin il s'agit de soutenir la diversité artistique de l'offre de spectacles de façon égale sur tous les territoires de l'Ile-de-France et d'offrir aux Franciliens un meilleur accès à une offre artistique de qualité sur l'ensemble du territoire régional.

Sont éligibles la « tournée régionale », la diffusion en communes rurales ou périurbaines, ou dans des lieux non dédiés au spectacle vivant ainsi que la diffusion en série.

- **L'aide à l'accompagnement de projets artistiques (*nouveau dispositif*)**

Cette aide vise à mieux accompagner les équipes artistiques émergentes et en voie de structuration, mieux accompagner la diversité des projets, encourager les lieux et opérateurs à développer des synergies et à mutualiser leurs moyens avec et pour les équipes artistiques, responsabiliser les lieux pour développer des modes d'accompagnement des équipes artistiques, au-delà de leur programmation. Ce dispositif prévoit une aide à l'incubation des projets artistiques et une aide au repérage et à la visibilité.

- **L'aide aux pôles de coopération territoriale (*nouveau dispositif*)**

Cette aide vise à favoriser le maillage culturel du territoire dans une logique de rééquilibrage de l'offre sur des territoires peu pourvus, situés en grande couronne ou dans des zones rurales ou périurbaines en développant la diffusion sur l'ensemble du territoire francilien.

Elle encourage les collectivités locales à développer des projets artistiques et culturels sur leur territoire, à développer de nouveaux modes de rencontre avec le public et la population d'un territoire en s'appuyant sur les équipes artistiques et leurs savoir-faire.

Sont également poursuivis :

- **L'aide aux festivals et manifestations à rayonnement régional**

Ce dispositif accompagne des manifestations ponctuelles et des festivals d'envergure régionale. Il permet de soutenir une grande diversité de projets artistiques, dans toutes les disciplines du spectacle vivant. Les projets sont le plus souvent pluridisciplinaires ; ils bénéficient par leur inscription dans le temps d'une réelle assise territoriale comme d'un public confirmé et proposent de nombreuses actions culturelles. Les festivals représentent une partie importante de la diffusion en Ile-de-France, leur programmation est souvent plus audacieuse que celle des lieux en termes de découvertes et enfin, ils contribuent au rayonnement de l'Ile-de-France sur le plan économique et touristique.

- **L'aide aux réseaux dans le domaine du spectacle vivant**

L'aide aux réseaux accompagne des réseaux représentatifs, à l'échelle du territoire francilien, du ou des secteurs ou filières concernés, qui mobilisent un nombre significatif de structures adhérentes franciliennes. Elle contribue à la structuration et à la professionnalisation des acteurs franciliens du spectacle vivant, dont les acteurs émergents, favorise la mutualisation et le partage de moyens et de projets entre plusieurs structures.

- **L'aide à la résidence territoriale**

L'aide à la résidence a pour objectif de développer la présence d'artistes professionnels sur le territoire francilien sur une durée significative, pour permettre d'instaurer le temps d'un projet, une relation durable avec les habitants, en particulier sur les territoires peu pourvus en offre culturelle.

La délibération n° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 améliore les modalités du dispositif en abaissant la durée minimum de la résidence à 4 semaines (au lieu de 8 semaines auparavant) et modifie la fourchette du soutien financier avec une aide comprise entre 5 000 € et 40 000 € (contre 8 000 € et 30 000 € précédemment).

- **L'aide à la création**

Dans le cadre de la nouvelle politique de soutien au spectacle vivant, et depuis 2017, l'aide à la création est désormais portée directement par le Conseil régional. Il s'agit de soutenir la vitalité de la création sur le territoire de l'Ile-de-France, la diversité des esthétiques, l'innovation et le renouvellement des formes et de favoriser l'élargissement de la diffusion des créations et la circulation des œuvres sur l'ensemble du territoire francilien.

La délibération n°CR 2019-040 du 19 septembre 2019 améliore le critère d'éligibilité des équipes artistiques en abaissant le seuil à 2 créations théâtrales antérieurement créées et diffusées au lieu de 3. L'objectif est de toucher davantage d'équipes artistiques émergentes qui étaient auparavant soutenues par Arcadi.

- **L'aide au projet mutualisé dans les territoires ruraux et périurbains**

La Région se mobilise pour rééquilibrer l'offre culturelle sur le territoire francilien. Cette aide au projet doit contribuer à cet objectif en accompagnant le développement de projets artistiques professionnels de qualité dans des territoires ruraux et périurbains peu pourvus en offre culturelle et en favorisant des projets qui développent la coopération et la mutualisation de moyens.

La délibération n°CR 2019-040 du 19 septembre 2019 relève le plafond de population des villes concernées à 20 000 habitants (au lieu de 10 000 précédemment) et augmente le taux d'intervention régional à 60 % (au lieu de 50 %).

En effet, ce dispositif récent est peu mobilisé alors qu'il répond aux priorités de soutien des projets en grande couronne. La modification des critères doit en faciliter l'accès et permettre de soutenir des initiatives plus nombreuses de petites communes sur des territoires prioritaires de la grande couronne principalement.

- **« L'Ile-de-France fête le théâtre »**

Après une expérimentation en août 2017 dans deux îles de loisirs franciliennes, cette proposition culturelle gratuite, constituée de spectacles et d'ateliers de pratique artistique dédiés au grand public, a été déployée plus largement lors des saisons estivales en 2018 et 2019, dans 4 îles de loisirs à Vaires-Torcy, Cergy-Pontoise, Draveil et Saint-Quentin-en-Yvelines, attirant chaque année plus de 6 000 personnes.

Pour l'édition 2020, il est envisagé d'allonger la durée de l'opération sur une période de 4 mois avec un éventail de propositions artistiques plus large.

## Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène

### • Orchestre national d'Ile-de-France :

L'Orchestre est un opérateur fort de la Région. Son projet artistique est unique dans le paysage des orchestres nationaux. Il assure une mission de service public en intervenant sur l'ensemble du territoire francilien, avec une centaine de concerts par an en Ile-de-France et à Paris et de nombreuses opérations de sensibilisation (ateliers, rendez-vous avec les artistes, concerts éducatifs et spectacles musicaux...), afin de donner aux Franciliens le goût et la connaissance du répertoire symphonique.

Depuis 2015, l'ONDIF est associé à la Philharmonie de Paris pour plusieurs concerts dans la saison et des actions d'éducation artistique.

En 2020, seront mises en oeuvres les premières mesures de l'audit réalisé par les services de la Région pour améliorer la gestion de l'ONDIF et tirer les conséquences des problèmes financiers de l'organisme en appelant l'Etat à faire de même.

La Région soutiendra par ailleurs, le projet Grand Concert des chorales lycéennes franciliennes Chorale des lycéens franciliens destiné à promouvoir la pratique du chant choral dans les lycées d'Ile-de-France et monté en partenariat avec l'ONDIF et Radio classique.

La dotation régionale 2020 s'élève à **8,350 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

### • Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France :

Le Chœur régional Vittoria remplit une mission de diffusion et de formation auprès des amateurs dans le domaine de la pratique vocale.

Sa notoriété repose notamment sur celle de son chef, Michel Piquemal, et du chef associé Boris Mychajliszin, ainsi que sur l'engagement de chanteurs amateurs. Des partenariats originaux ont été noués dans le cadre de productions importantes, drainant un public national et international. La ligne artistique du Chœur s'appuie sur la mise en lumière de compositeurs méconnus. Il a vocation à collaborer régulièrement avec l'Orchestre National d'Ile-de-France et est également sollicité pour des prestations à l'étranger.

En 2020, le Chœur propose de nombreux concerts à Paris et en Île-de-France. Il poursuit par ailleurs ses actions d'éducation artistique et culturelle avec les lycées et conservatoires de la région.

La Région soutiendra le Chœur Vittoria à hauteur de **0,300 M€** en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Au total, une enveloppe de **8,650 M€** est proposée en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour cette action en 2020.

## Action : Développement de la permanence artistique

Cette action est dotée de **14,800 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le dispositif de la Permanence Artistique et Culturelle (PAC) concerne tous les champs esthétiques du spectacle vivant et accompagne sur le territoire francilien des lieux, des opérateurs ou des équipes artistiques pour des projets spécifiques, en lien avec des acteurs locaux et la population.

Depuis 2017, elle favorise l'accès à la culture de tous les Franciliens et contribue à réduire les inégalités territoriales en portant une attention particulière aux territoires les moins pourvus en offre culturelle.

L'aide à la permanence artistique et culturelle est divisée en trois volets :

- les lieux et opérateurs ;
- les équipes artistiques professionnelles indépendantes ;
- les fabriques de culture.

La délibération n°CR 2019-040 du 19 septembre 2019 crée par ailleurs un régime de soutien plus favorable en relevant le plafond du soutien régional à 0,150 M€ pour la PAC Equipe artistique (contre 0,100 M€ auparavant), les plafonds des deux autres aides à la Permanence Artistique et Culturelle restant respectivement à 0,200 M€ et 0,250 M€.

## **Programme : Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques**

### **Action : Soutien aux manifestations d'arts plastiques**

Cette action est dotée de **1,460 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Cette enveloppe permet de poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle politique relative aux arts plastiques, numériques et urbains et d'accompagner l'évolution de l'ancien dispositif « Fabrique » (nouvelles dispositions votées par délibération n° CR 2017-076 du 06 juillet 2017).

La Région consolide ainsi son action dans ce champ culturel porteur en créant les conditions les plus favorables à la création et à la diffusion des arts plastiques et mobilise à cet effet :

- Les conventions de développement culturel et Fabriques arts visuels**

Les conventions de développement culturel sont mises en œuvre afin d'accompagner dans la durée des projets portés par une structure. La Région entend ainsi entrer dans une véritable logique partenariale avec des acteurs qui accompagnent la création et la diffusion des arts plastiques, suscitent de nouveaux modes de rencontre entre les publics et les œuvres, contribuent à l'émergence artistique, développent des partenariats avec d'autres acteurs culturels, éducatifs ou sociaux du territoire dans une logique de complémentarité.

Les conventions Fabriques arts visuels ont pour objectif d'accompagner des acteurs qui favorisent à l'échelle régionale un maillage d'espaces de travail indépendants dédiés principalement à la création artistique et culturelle, à l'expérimentation et à la recherche, permettent l'accueil en résidence, l'accompagnement d'artistes, portent une attention particulière à la jeune création et contribuent au renouvellement des formes artistiques.

- Les aides aux manifestations et aux réseaux d'arts plastiques**

Les manifestations se déroulent sur une durée précise ou correspondent à une série de dates spécifiques dans une année. Il peut s'agir notamment de festivals ou de salons. Ces événements jouent notamment un rôle capital pour l'émergence de la jeune création. Par ailleurs, les aides aux manifestations permettent d'encourager la diffusion des arts plastiques dans des territoires dépourvus d'équipements dédiés. Il peut notamment s'agir de manifestations hors les murs ou itinérantes.

Ce dispositif permet également aux réseaux de mener un travail de mise en commun de programmations, de diffusion, d'actions de communication, de co-productions artistiques, de formations, de partages d'expérience ou de matériel.

- Le programme régional de résidences d'artistes**

Les résidences sont destinées à favoriser la présence d'artistes sur tout le territoire et à leur permettre de bénéficier de moyens pour leur création. D'une durée comprise entre deux et dix mois, ces résidences sont mises en place avec des structures d'accueil qui accompagnent le travail de l'artiste. Elles favorisent une relation vivante des habitants à la création plastique grâce à la mise en place de temps de rencontres, d'échanges, d'ateliers ou de toute forme permettant d'appréhender les œuvres et leur processus de création.

### **Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques**

La dotation proposée pour 2020 est de **0,986 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) est l'organisme associé de la Région intervenant dans le champ des arts plastiques. Il assure à la fois une mission de soutien à la création, à la diffusion et à la médiation.

Le FRAC a pour mission la conservation et l'enrichissement d'une collection d'œuvres d'art contemporain et compte à ce jour plus de 1 600 œuvres qui témoignent des esthétiques de la création plastique des 20 dernières années, tous médiums confondus : dessin, peinture, sculpture, photographie, installation, vidéo, design....

Financées depuis l'origine à 100 % par la Région, ces acquisitions successives font de la collection du FRAC un atout remarquable pour les professionnels qui empruntent des œuvres pour la réalisation d'exposition.

Le FRAC a aussi pour mission de faire connaître cette collection, de la faire circuler sur le territoire et de la rendre accessible au plus grand nombre, notamment à travers la mise en place d'actions culturelles et de médiation, en particulier en direction des lycéens.

Le FRAC poursuivra également la diffusion du projet initié par la Région *Flash Collection*, destiné à un public de lycéens et apprentis plus diversifié grâce à la poursuite du partenariat conclu avec la Fondation Engie.

Avec le Plateau, son lieu d'exposition situé dans le 19ème arrondissement de Paris, le FRAC confirme son engagement dans la production d'exposition. L'association poursuit par ailleurs ses activités par la programmation au Château de Rentilly en Seine et Marne, au rythme de deux expositions par an.

Enfin, grâce à l'acquisition par la Région fin 2018 du nouveau bâtiment dédié aux réserves du FRAC à Romainville, le FRAC disposera d'un nouveau lieu d'exposition des ses œuvres et des réserves. Le FRAC programmera également des visites de ses réserves ouvertes au grand public, dès son installation dans ce nouveau site.

## **Programme : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

### **Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

Cette action est dotée de **0,650 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Inclus dans la délibération n° CR 2017-076 du 06 juillet 2017, ce soutien est complémentaire des aides en faveur des arts plastiques et permet la prise en compte de nouvelles formes de création, liées à l'évolution des outils et des usages numériques. Pourront ainsi être soutenus :

- Les conventions de développement culturel et Fabriques arts visuels**

Les conventions de développement culturel sont mises en œuvre afin d'accompagner dans la durée des projets portés par une structure. La Région entend ainsi entrer dans une véritable logique partenariale avec des acteurs qui accompagnent la création et la diffusion des arts numériques, suscitent de nouveaux modes de rencontre entre les publics et les œuvres, contribuent à l'émergence artistique, développent des partenariats avec d'autres acteurs culturels, éducatifs ou sociaux du territoire dans une logique de complémentarité.

Les conventions Fabriques arts visuels ont pour objectif d'accompagner des acteurs qui favorisent à l'échelle régionale un maillage d'espaces de travail indépendants dédiés principalement à la création artistique et culturelle, à l'expérimentation et à la recherche, permettent l'accueil en résidence, l'accompagnement d'artistes, portent une attention particulière à la jeune création et contribuent au renouvellement des formes artistiques.

- Les manifestations et réseaux d'arts numériques**

Les manifestations se déroulent sur une durée précise ou correspondent à une série de dates spécifiques dans une année. Il peut s'agir notamment de festivals ou de salons. Ces événements jouent notamment un rôle capital pour l'émergence de la jeune création. Par ailleurs, les aides aux manifestations permettent d'encourager la diffusion des arts numériques dans des territoires dépourvus d'équipements dédiés. Il peut notamment s'agir de manifestations hors les murs ou itinérantes.

Ce dispositif permet également aux réseaux de mener un travail de mise en commun de programmations, de diffusion, d'actions de communication, de co-productions artistiques, de formations, de partages d'expérience ou de matériel.

- Les résidences d'artistes**

Les résidences sont destinées à favoriser la présence d'artistes sur tout le territoire et à leur permettre de bénéficier de moyens pour leur création. D'une durée comprise entre deux et dix mois, ces résidences sont mises en place avec des structures d'accueil qui accompagnent le travail de l'artiste. Elles favorisent une relation vivante des habitants à la création plastique grâce à la mise en place de temps de rencontres, d'échanges, d'ateliers ou de toute forme permettant d'appréhender les œuvres et leur processus de création.

## Programme : Aide au livre et à la lecture

La délibération cadre n° CR 2017-61 du 09 mars 2017, relative à une politique du livre plus ambitieuse et inclusive, vise à développer l'intervention régionale en faveur du livre et de la lecture tout en la clarifiant et en la simplifiant.

Avec l'objectif de soutenir l'ensemble de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, librairies, bibliothèques, acteurs de la vie littéraire), elle impulse une dynamique nouvelle avec une attention particulière à :

- la création littéraire ;
- la prise en compte de l'impact économique du livre ;
- l'Education Artistique et Culturelle en privilégiant les liens entre les lycées, les bibliothèques et les librairies ;
- le rééquilibrage territorial par le développement de projets en grande couronne.

Ces orientations ont des traductions opérationnelles de nature différente :

- des actions directes de la Région, dans le respect des règles en matière de commande publique, visant à accompagner la diffusion du livre et de la lecture dans l'ensemble du territoire régional et prioritairement en direction des lycéens ;
- des aides aux acteurs de la chaîne du livre encadrées par quatre grands dispositifs d'intervention.

### Action : Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Cette action est dotée de **3,700 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

#### Les actions d'initiative régionale

• **Les Clubs de lecture** : il s'agit là d'une action nouvelle. Les premiers Clubs seront organisés dans une vingtaine de lycées avec un accent mis sur la sensibilisation des lycéens à la lecture à voix haute, en lien avec les artistes ainsi qu'avec les équipes pédagogiques et les documentalistes.

• **Le Prix littéraire des lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle** constitue une action importante d'Education Artistique et Culturelle (EAC) autour du livre. Il mobilise 1 200 élèves et permet d'en inviter 8 000 au salon *Livre Paris*. Il se déroule de septembre à mars et permet aux jeunes d'entrer dans une relation vivante à la création littéraire.

• **Lycéens en librairies**, organisé au mois de mai, permet d'inviter 1 300 élèves dans les librairies partenaires et de favoriser des rencontres avec des auteurs et des professionnels de la chaîne du livre. Des bons d'achat de livres sont donnés par la Région aux lycées à cette occasion.

• **Les leçons de littérature qui rencontrent un grand succès**, consistent à inviter des auteurs à animer des conférences dans des lycées autour des enjeux de l'écriture, de la lecture et de la littérature. L'objectif pour la rentrée scolaire 2019-2020 est de délivrer 100 leçons dans 100 lycées pour près de 11 000 élèves.

• **Le partenariat avec le « Salon Livre Paris »** constitue un rendez-vous important pour la politique régionale du livre. Il permet en effet d'accueillir sur le stand régional une centaine d'éditeurs et d'organiser des rencontres entre les professionnels et le grand public, et d'accompagner les lycéens dans la (re)découverte du livre et de la lecture, par l'attribution de bons d'achat de livres aux classes inscrites pour une visite du Salon (à concurrence de 8 000 bons), et l'organisation d'un grand forum réunissant les 1 200 lycéens participant au Prix littéraire des lycéens.

#### Les aides aux acteurs de la chaîne du livre

• **Le programme régional de résidences d'écrivains** permet d'associer un auteur à un lieu culturel francilien ou à un lycée, sur une durée de 2 à 10 mois. L'auteur bénéficie d'une bourse d'aide à la création : 70 % de son temps est dédié à son écriture personnelle et 30% au projet en lien avec les publics du lieu.

- **L'aide aux projets des professionnels de la chaîne du livre** est susceptible de se décliner en fonctionnement comme en investissement. Elle comprend plusieurs actions en faveur :
  - des projets éditoriaux exceptionnels,
  - de la promotion des éditeurs indépendants,
  - de l'élaboration d'outils et d'actions communes par des groupements de professionnels,
  - des projets innovants permettant notamment de développer des actions vers de nouveaux publics, de prendre en compte l'évolution des pratiques culturelles et les nouveaux équilibres entre support papier et numérique.

- **Le soutien à la librairie indépendante** à travers un partenariat avec l'Association de Développement de la Librairie de Création (ADELC) et le Syndicat de la Librairie Française (SLF).

- **L'aide aux manifestations littéraires** porte sur les salons, festivals et fêtes du livre inscrits dans une dynamique territoriale, construits en lien avec les acteurs de la chaîne du livre et mettant en avant la rencontre avec les auteurs.

## Programme : Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

### Action : Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Cette action est dotée de **2 000 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Cette enveloppe budgétaire permet de maintenir une intervention forte sur les dispositifs d'éducation à l'image et d'assurer la poursuite des différentes interventions en faveur des manifestations et réseaux.

#### Education à l'image

- **Mise en place d'une médiation culturelle dans les salles de cinéma indépendantes (nouveau dispositif)**

Il s'agit d'une action nouvelle. Les projets de médiation culturelle portés par des salles de proximité ou des réseaux de salles pourront être soutenus par la Région en partenariat avec le CNC. Ces actions de médiation culturelle visent à toucher plus particulièrement le jeune public. Les médiateurs déployés sur l'ensemble du territoire de la Région développent l'animation dans les salles par des actions de communication, notamment sur les réseaux sociaux et sur internet. Ils cherchent à diversifier et à développer le public des salles concernées.

- **Lycéens et apprentis au cinéma**

Dispositif national d'éducation à l'image, dans lequel les 12 régions métropolitaines sont engagées, « Lycéens et Apprentis au cinéma » a pour objectif de développer chez les élèves une culture cinéphile et une approche critique des œuvres cinématographiques.

Déployé en Ile-de-France avec l'aide des rectorats, le dispositif régional est conduit par la Région qui en confie la coordination, par marché public, à un prestataire, en partenariat avec le Centre National du Cinéma (CNC) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France, et en étroite collaboration avec l'Education nationale et les exploitants de salles de cinéma.

Les inscriptions 2019-2020 concernent près de 1 700 classes et plus de 46 000 lycéens et apprentis en Ile-de-France, assurés de la qualité du contenu culturel du dispositif.

Comme cela a été le cas les années précédentes, un film bénéficiaire du soutien de la Région Ile-de-France est inclus dans les films proposés aux jeunes et à leurs encadrants.

- **Accompagnement à la mise en œuvre de Ciné-clubs dans les lycées**

Dans le cadre du programme « Citoyens de la Culture » lancé par le Ministère de la Culture, le CNC et l'association Unis-Cités ont développé une mission d'éducation à la citoyenneté par le cinéma dans les établissements scolaires de France. Ce programme s'inscrit dans la dynamique de Service Civique Universel. Il a vocation à favoriser l'accès de tous à la culture et à mettre la culture au service des valeurs républicaines grâce à la mobilisation de jeunes volontaires en service civique de 16 à 25 ans.

La dotation prévue en 2020 permet la poursuite du partenariat.

L'effort financier de la Région bénéficiera d'un apport du CNC à hauteur de 0,100 M€ selon le principe d'un euro pour deux euros. Une attention particulière sera portée aux lycées et CFA situés en grande couronne et dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, en lien avec la stratégie culturelle portée par la Région.

L'objectif est d'atteindre 200 ciné-clubs opérationnels en Ile-de-France d'ici la fin de la mandature. Pour cela, Unis-Cités mobilisera une centaine de volontaires en service civique.

### **Soutien aux manifestations et réseaux cinématographiques**

Chaque année plusieurs dizaines de festivals, manifestations et réseaux cinématographiques sont soutenus par la Région dans le but de contribuer à la diversité de l'offre cinématographique sur tout le territoire francilien, de participer à l'élargissement des publics et de favoriser la diffusion des œuvres.

### **Promotion des œuvres soutenues et Ciné Mobile**

Cette action permet le suivi et la valorisation par la Région de ses actions en faveur du cinéma, notamment des productions aidées dans le cadre du « Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle » et de « l'aide après réalisation », avec par exemple l'organisation d'évènements professionnels, de projections de ces films en direction du public francilien en particulier lycéens, la participation à des festivals où figurent des œuvres soutenues ainsi qu'à des rencontres professionnelles. Dans le prolongement des premières initiatives menées depuis 2017 dans les îles-de-loisirs, la Région souhaite poursuivre, en particulier dans les zones rurales, des projections itinérantes grâce à des séances dans un Ciné-mobile. Cette opération se déroulera durant un mois au cours de l'été 2020.

### **Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les activités de la Commission du Film d'Ile-de-France (CFIdf) ont été totalement adossées à l'agence Paris Région Entreprises (PRE).

Ces activités sont complémentaires des dispositifs régionaux en faveur du cinéma afin :

- d'assurer la promotion de la filière cinématographique et audiovisuelle francilienne ;
- d'apporter des services d'accueil de tournages aux productions cinématographiques et audiovisuelles nationales et internationales.

Ces missions prioritaires, associées aux soutiens financiers que la Région accorde aux films, contribuent à l'attractivité du territoire ainsi qu'au maintien d'une filière technique francilienne génératrice de très nombreux emplois.

La dotation proposée permet de maintenir en totalité l'ensemble des activités précédemment portées par l'EPCC Commission du Film ainsi que l'organisation des principaux événements : le salon des Tournages (Ile-de-France Location Expo) et le Paris digital Summit au centre des arts d'Enghien-les-Bains.

La dotation proposée est de **0,728 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

### **Action : Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle**

Cette action est dotée de **0,500 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Cette action porte le dispositif d'Aide à l'écriture de scénario qui vise deux objectifs :

- favoriser la création et l'émergence de nouveaux scénaristes ;
- développer une relation vivante du public à la création artistique sur le territoire francilien au travers d'ateliers-rencontres.

Un accompagnement individualisé par des scénaristes en activité est par ailleurs proposé aux auteurs débutants soutenus (son coût est d'environ 0,050 M€ pour l'année). L'objectif de cet accompagnement est de renforcer leur insertion dans le réseau des professionnels du secteur et de favoriser l'éventuelle concrétisation de leurs scénarios en films.

Le budget proposé intègre l'abondement du CNC et permet de faire face à l'afflux de candidatures de scénaristes de plus en plus nombreux à solliciter l'aide régionale.

## Action : Aide après réalisation

Cette action est dotée de **1,000 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Ce dispositif permet d'accompagner le secteur de la finalisation/post-production, où les évolutions technologiques sont constantes et rapides et de répondre aux attentes de la profession sur l'accompagnement de projets peu financés.

Aujourd'hui, ce dispositif régional est parfaitement identifié par les professionnels qui le sollicitent de plus en plus fréquemment, notamment en raison des difficultés qu'ils rencontrent pour le financement des films.

Il contribue activement à l'émergence de jeunes réalisateurs et réalisatrices en aidant de nombreux 1<sup>ers</sup> et 2<sup>nd</sup>s longs métrages mais aussi en aidant activement le secteur du court métrage, lieu d'expérimentation et de renouvellement des talents porteur plus globalement de l'avenir de la création cinématographique et audiovisuelle.

L'enveloppe proposée permet d'assurer un fonctionnement optimisé de ce dispositif avec un taux de sélectivité raisonnable.

## Programme : Soutien culturel pluridisciplinaire

### Action : Education artistique des lycéens

Cette action est dotée de **2,500 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Dans le cadre de cette nouvelle politique simplifiée et mieux coordonnée, il est proposé :

- de soutenir les acteurs culturels de proximité qui développeront des actions structurantes auprès des lycées et des Centres de Formation des Apprentis (CFA), par voie de convention ;
- de mettre en place une aide aux projets culturels plus ponctuels, développés par les acteurs culturels dans le champ de l'EAC, et ce dans l'ensemble des disciplines culturelles (spectacle vivant, cinéma, arts plastiques et numériques, livre et lecture, patrimoine).

De manière complémentaire, il est également proposé de poursuivre des partenariats engagés dès 2017 avec des établissements culturels régionaux et nationaux afin de diversifier l'offre culturelle à disposition des lycées et de la répartir équitablement sur le territoire francilien.

Outre les initiatives dans les domaines du *livre/lecture* (*leçons de littérature, Prix littéraire des lycéens, Quinzaine de la librairie*) et de *l'éducation à l'image* (*Lycéens et apprentis au cinéma*), il s'agit notamment des partenariats avec :

- le FRAC, tout particulièrement le projet *Flash collection*, pour diffuser des œuvres d'art contemporain ;
- l'Orchestre d'Île-de-France (ONDIF) avec le projet *Tous à l'orchestre !*, permettant de développer des interventions de musiciens dans les lycées ;
- le festival « Rock en Seine » et les *Premières Seines*, pour un Tremplin Rock régional ;
- Le Louvre par des visites spécifiques pour les lycéens, comme en 2019, avec le projet d'étendre l'opération à d'autres musées nationaux.

### Action : Fonds Régional des Talents Emergents

Cette action est dotée de **1,200 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Ce fonds est dédié à l'accompagnement des projets de création de jeunes artistes, âgés de moins de 30 ans, diplômés des écoles nationales supérieures ou en voie de professionnalisation, dans l'ensemble des disciplines artistiques.

Il s'agit d'accompagner l'émergence et l'insertion professionnelle de ces artistes, qui peinent à s'inscrire dans les cadres d'intervention publique existants, et de contribuer à faire de l'Île-de-France un laboratoire pour les jeunes créateurs.

Afin de sécuriser les parcours, l'aide régionale peut être accordée :

- directement aux créateurs, sous la forme d'une bourse, à la condition qu'ils soient « incubés » dans une structure culturelle ;
- ou à une structure d'accompagnement des jeunes créateurs.

Afin de mettre en lumière l'ensemble des artistes et de leurs œuvres auprès de tous les franciliens, la Région organise un évènement annuel, dont la première édition a eu lieu aux Beaux Arts et à l'Opéra Bastille les 7 et 8 novembre 2019.

Chaque bénéficiaire du Fonds FoRTE s'engage à participer à cet évènement.

#### **Action : Iles des chances**

Cette action est dotée de **0,100 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

De manière complémentaire au Fonds FoRTE, la Région entend développer ses interventions en faveur du soutien à des projets artistiques et culturels innovants portés par des artistes et acteurs non repérés par les institutions, en accompagnant des projets de financement participatif par le dispositif « Ile-des-chances ».

### **Programme : Pôles supérieurs d'enseignement artistique**

#### **Action : Pôles supérieurs d'enseignement artistique**

Il est proposé une enveloppe de **0,100 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement pour concrétiser un premier partenariat avec un Pôle d'enseignement supérieur afin de proposer des programmes de formation continue non diplômantes ou des rencontres professionnelles, spécifiques aux besoins des professionnels de l'enseignement de la musique et de la danse.

## **313 - Patrimoine**

### **Programme : Développement du patrimoine en région**

#### **Action : Connaissance et diffusion du patrimoine**

Afin d'accompagner la politique de valorisation du patrimoine et de mener de nouvelles actions préfigurées lors des Assises du Patrimoine le 13 septembre 2019, cette action est dotée de **0,850 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Suite à l'adoption de la délibération cadre n° CR 2017-084 du 06 juillet 2017, la Région prend en compte l'ensemble de la chaîne patrimoniale en soutenant les acteurs clés du territoire et leurs actions. Peuvent ainsi être soutenus les projets de valorisation portés par les musées de France, les maisons d'artistes, les structures type réseaux ainsi que les structures labellisées Patrimoine d'intérêt régional.

Par ailleurs, les actions de valorisation du patrimoine francilien sont menées à partir des recherches conduites par le service de l'Inventaire régional : publications d'ouvrages, éditions multimédia, expositions, événementiel, actions de valorisation in situ dans les territoires. Elles permettent également de consolider les missions obligatoires de l'Inventaire telles que définies dans le protocole de décentralisation par certaines prestations non disponibles au sein du service en cartographie, en photographie, en graphisme, en numérisation ou encore en expertises diverses.

En 2020, plusieurs projets ont été programmés :

- des publications : un ouvrage collectif : l'Île-de-France, un autre patrimoine (titre provisoire), une publication sur les lycées franciliens et une autre sur les lieux de spectacle en Île-de-France 1910-1940, témoins d'un âge d'or du patrimoine des loisirs et du spectacle ;

- des évènements : pour les Journées européennes du patrimoine des temps forts liés à l'actualité- notamment la labellisation architecture contemporaine remarquable d'une quarantaine de lycées seront proposés- le concours « Patrimoines en poésie » qui met en réseau plus de 170 sites patrimoniaux sera reconduit, la remise des prix de l'édition 2019 aura lieu lors du printemps des poètes à l'Institut de France en mars 2020, l'opération « Jardins ouverts » qui après le succès des trois éditions antérieures (en 2019 environ 50 000 visiteurs dans 230 jardins) aura lieu en septembre 2020 et contribuera à valoriser le

patrimoine très varié des jardins d'Île-de-France. Au-delà des seuls jardins historiques, cet événement permet de faire connaître un patrimoine méconnu et d'agrémenter les visites par des évènements ou performances artistiques et culturelles envers tous publics avec un effort particulier en direction des familles : lectures, spectacle vivant, land art, projections de film, conférences, ateliers de pratiques artistiques, de cours de jardinage et de cuisine." Par ailleurs, la Région souhaitant soutenir la promotion et l'attractivité des métiers de la restauration du patrimoine, s'est associée aux concours « je filme le métier qui me plaît » et « je filme ma formation » en créant une catégorie dédiée à la restauration du patrimoine. Les jeunes produisent une vidéo de trois minutes qui restitue la découverte de ces métiers ou ces formations ;

- des outils numériques de découverte du patrimoine et la mise en œuvre d'une plateforme régionale du patrimoine ;

- l'habillage thématique et visuel des Transiliens permettant de donner à voir la richesse du patrimoine de l'Île-de-France à travers un « support » inhabituel. La customisation de nouveaux trains autour des collections du Louvre ou encore la diversité du patrimoine régional.

### **Programme : Patrimoine régional à vocation culturelle**

Cette action est dotée de **0,686 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement afin d'assurer les dépenses courantes de fonctionnement et d'entretien du Domaine de Villarceaux et de la Maison Cocteau.

# **ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT**

## INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2020	Proposition d'AP pour 2020	Echéancier des crédits de paiement			
			2020	2021	2022	Au-delà
<b>903 - Culture, Sports et Loisirs</b>						
31 - Culture	94,553	66,540	48,560	41,234	37,850	33,449
311 - Enseignement Artistique	3,577	2,000	1,000	1,250	1,500	1,827
Aménagement des structures d'accueil	3,577	2,000	1,000	1,250	1,500	1,827
<b>HP311-001</b>						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	3,577		0,750	0,750	0,750	1,327
échéancier des CP sur AP 2020		2,000	0,250	0,500	0,750	0,500
312 - Activités culturelles et artistiques	70,490	53,300	29,700	33,700	30,350	30,040
Equipements culturels de diffusion et de création	22,622	30,400	8,200	10,000	10,000	24,822
<b>HP312-002</b>						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	22,622		7,000	7,000	7,000	1,622
échéancier des CP sur AP 2020		30,400	1,200	3,000	3,000	23,200
Soutien à la création et à la diffusion numériques	3,722	1,000	1,000	1,400	1,400	0,922
<b>HP312-007</b>						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	3,722		0,800	1,000	1,000	0,922
échéancier des CP sur AP 2020		1,000	0,200	0,400	0,400	
Actions en faveur du livre et de la lecture	10,696	3,200	4,050	3,300	3,500	3,046
<b>HP312-008</b>						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	10,696		3,500	2,500	2,500	2,196
échéancier des CP sur AP 2020		3,200	0,550	0,800	1,000	0,850
Fonds d'investissement pour la culture	33,450	18,700	16,450	19,000	15,450	1,250
<b>HP312-015</b>						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	33,450		15,000	13,000	5,450	
échéancier des CP sur AP 2020		18,700	1,450	6,000	10,000	1,250
313 - Patrimoine	20,486	11,240	17,860	6,284	6,000	1,582
Développement du patrimoine en région	19,922	9,220	15,560	6,000	6,000	1,582
<b>HP313-004</b>						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	19,922		13,000	3,000	3,000	0,922
échéancier des CP sur AP 2020		9,220	2,560	3,000	3,000	0,660
Patrimoine régional à vocation culturelle	0,564	2,020	2,300	0,284		
<b>HP313-010</b>						
écheancier des CP sur AP antérieures à 2020	0,564		0,400	0,164		
échéancier des CP sur AP 2020		2,020	1,900	0,120		
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	94,553	66,540	48,560	41,234	37,850	33,449
<b>Total des CP sur AP antérieures à 2020</b>	94,553		40,450	27,414	19,700	6,989
<b>Total des CP sur AP 2020</b>		66,540	8,110	13,820	18,150	26,460

## FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2020	Proposition d'AE pour 2020	Echéancier des crédits de paiement			
			2020	2021	2022	Au-delà
<b>933 - Culture, sports et loisirs</b>						
<b>31 - Culture</b>	<b>35,739</b>	<b>51,930</b>	<b>51,930</b>	<b>34,621</b>	<b>1,118</b>	
<b>312 - Activités culturelles et artistiques</b>	<b>34,831</b>	<b>50,394</b>	<b>50,394</b>	<b>33,713</b>	<b>1,118</b>	
<b>Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue</b>	<b>18,794</b>	<b>35,470</b>	<b>35,470</b>	<b>18,794</b>		
<b>HP312-005</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020	18,794		18,794			
échéancier des CP sur AE 2020		35,470	16,676	18,794		
<b>Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques</b>	<b>1,518</b>	<b>2,446</b>	<b>2,446</b>	<b>1,300</b>	<b>0,218</b>	
<b>HP312-006</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020	1,518		1,518			
échéancier des CP sur AE 2020		2,446	0,928	1,300	0,218	
<b>Soutien à la création et à la diffusion numériques</b>	<b>0,246</b>	<b>0,650</b>	<b>0,650</b>	<b>0,246</b>		
<b>HP312-007</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020	0,246		0,246			
échéancier des CP sur AE 2020		0,650	0,404	0,246		
<b>Aide au livre et à la lecture</b>	<b>3,953</b>	<b>3,700</b>	<b>3,700</b>	<b>3,453</b>	<b>0,500</b>	
<b>HP312-008</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020	3,953		3,300	0,653		
échéancier des CP sur AE 2020		3,700	0,400	2,800	0,500	
<b>Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel</b>	<b>5,740</b>	<b>4,228</b>	<b>4,228</b>	<b>5,740</b>		
<b>HP312-009</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020	5,740		3,800	1,940		
échéancier des CP sur AE 2020		4,228	0,428	3,800		
<b>Soutien culturel pluridisciplinaire</b>	<b>4,580</b>	<b>3,800</b>	<b>3,800</b>	<b>4,180</b>	<b>0,400</b>	
<b>HP312-013</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020	4,580		3,400	1,180		
échéancier des CP sur AE 2020		3,800	0,400	3,000	0,400	
<b>Pôles supérieurs d'enseignement artistique</b>		<b>0,100</b>	<b>0,100</b>			
<b>HP312-016</b>						
écheancier des CP sur AE antérieures à 2020		0,100	0,100			
échéancier des CP sur AE 2020			0,100			

## FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2020	Proposition d'AE pour 2020	Echéancier des crédits de paiement			
			2020	2021	2022	Au-delà
<b>313 - Patrimoine</b>	<b>0,908</b>	<b>1,536</b>	<b>1,536</b>	<b>0,908</b>		
Développement du patrimoine en région	<b>0,743</b>	<b>0,850</b>	<b>0,850</b>	<b>0,743</b>		
HP313-004			0,743	0,700	0,043	
échéancier des CP sur AE antérieures à 2020			0,850	0,150	0,700	
échéancier des CP sur AE 2020						
Patrimoine régional à vocation culturelle	<b>0,165</b>	<b>0,686</b>	<b>0,686</b>	<b>0,165</b>		
HP313-010			0,165	0,165	0,165	
échéancier des CP sur AE antérieures à 2020			0,686	0,521	0,165	
échéancier des CP sur AE 2020						
<b>TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT</b>	<b>35,739</b>	<b>51,930</b>	<b>51,930</b>	<b>34,621</b>	<b>1,118</b>	
Total des CP sur AE antérieures à 2020	<b>35,739</b>		<b>31,923</b>	<b>3,816</b>		
Total des CP sur AE 2020		<b>51,930</b>	<b>20,007</b>	<b>30,805</b>	<b>1,118</b>	

**2ème PARTIE :**

**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019**

## **INVESTISSEMENT**

**TABLEAU DE SYNTHÈSE**  
**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>903 - Culture, Sports et Loisirs</b>	<b>42,500</b>	<b>51,086</b>	<b>40,000</b>	<b>25,759</b>
<b>31 - Culture</b>	<b>42,500</b>	<b>51,086</b>	<b>40,000</b>	<b>25,759</b>
<b>311 - Enseignement Artistique</b>	<b>1,000</b>	<b>1,450</b>	<b>1,000</b>	<b>0,600</b>
<b>Aménagement des structures d'accueil</b> <i>HP311-001</i>	<b>1,000</b>	<b>1,450</b>	<b>1,000</b>	<b>0,600</b>
Conservatoires et écoles de musique contrôlés	1,000	1,450	1,000	0,600
<b>312 - Activités culturelles et artistiques</b>	<b>31,680</b>	<b>32,565</b>	<b>31,770</b>	<b>22,095</b>
<b>Equipements culturels de diffusion et de création</b> <i>HP312-002</i>	<b>9,400</b>	<b>9,389</b>	<b>8,670</b>	<b>4,292</b>
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	8,000	8,795	7,370	4,000
Aide aux lieux de fabrique	0,400		0,300	0,066
Contrats d'aménagement régional - équipements culturels et artistiques - actions territorialisées	1,000	0,594	1,000	0,226
<b>Soutien à la création et à la diffusion numériques</b> <i>HP312-007</i>	<b>1,500</b>	<b>1,777</b>	<b>1,300</b>	<b>0,991</b>
Soutien à la création et à la diffusion numériques	1,500	1,777	1,300	0,991
<b>Actions en faveur du livre et de la lecture</b> <i>HP312-008</i>	<b>2,900</b>	<b>4,003</b>	<b>4,500</b>	<b>1,680</b>
Construction et aménagement de médiathèques	2,400	3,811	3,000	1,500
Construction et aménagement en faveur du livre et de la lecture	0,500	0,192	0,500	
Contrats d'aménagement régional - médiathèques - actions territorialisées			1,000	0,180
<b>Fonds d'investissement pour la culture</b> <i>HP312-015</i>	<b>17,880</b>	<b>17,396</b>	<b>17,300</b>	<b>15,132</b>
Fonds d'investissement pour la culture	1,380	0,966	6,300	0,437
Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle	15,500	15,640	10,000	14,440
Jeux vidéos	1,000	0,790	1,000	0,255

**TABLEAU DE SYNTHÈSE**  
**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019**

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>313 - Patrimoine</b>	<b>9,820</b>	<b>17,071</b>	<b>7,230</b>	<b>3,064</b>
<b>Développement du patrimoine en région</b> <i>HP313-004</i>	<b>6,920</b>	<b>15,773</b>	<b>5,430</b>	<b>3,052</b>
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques	0,110		0,110	0,248
Valorisation du patrimoine	5,000	4,885	4,000	2,429
Construction, rénovation et aménagement des musées	0,800	0,468	0,400	0,008
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation	0,310	0,305	0,220	0,152
Contrats d'aménagement régional - patrimoine - actions territorialisées	0,500		0,500	0,204
Fonds régional photographique et audiovisuel	0,200	0,115	0,200	0,011
Reconstruction de Notre-Dame de Paris		10,000		
<b>Patrimoine régional à vocation culturelle</b> <i>HP313-010</i>	<b>2,900</b>	<b>1,298</b>	<b>1,800</b>	<b>0,012</b>
Aménagement des propriétés régionales (Villarceaux et maison Jean Cocteau)	2,700	0,900	1,700	0,006
Orchestre national d'Ile-de-France	0,200	0,398	0,100	0,006
<b>TOTAL</b>	<b>42,500</b>	<b>51,086</b>	<b>40,000</b>	<b>25,759</b>
HP	42,500	51,086	40,000	25,759

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 903 - Culture, Sports et Loisirs

### 31 - Culture

#### 311 - Enseignement Artistique

**Programme : Aménagement des structures d'accueil**

**Action : Conservatoires et écoles de musique contrôlés**

La Région contribue au financement de la construction, de la restauration et de l'extension des conservatoires à rayonnement communal, départemental ou régional agréés par l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication.

**1,450 M€ ont été affectés, soit un taux d'exécution de 145 %.**

Trois projets ont été soutenus dans le Val d'Oise, la Seine Saint-Denis et les Hauts-de-Seine : la construction d'un nouveau conservatoire au sein du pôle culturel de Garges-Lès-Gonesse, la rénovation du conservatoire à rayonnement départemental de Montreuil, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble ainsi que la rénovation de l'auditorium, du sas d'entrée et du hall du conservatoire à rayonnement départemental et de référence régionale pour les musiques actuelles à Clamart, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public territorial Vallée Sud Grand Paris.

Le dépassement budgétaire a été compensé par un transfert budgétaire du programme "Activités culturelles et artistiques".

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,600 M€** correspondant à des engagements antérieurs.

## 312 - Activités culturelles et artistiques

### Programme : Equipements culturels de diffusion et de création

#### Action : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Cette action permet de soutenir la construction, les travaux d'extension ou d'aménagement de différents types de lieux de diffusion et de création culturelle sur le territoire francilien. Elle concerne des théâtres, des scènes de musiques actuelles, des cinémas, des centres d'art. L'aide vient en soutien des porteurs de projet concernant la réalisation de scènes ou de nouveaux lieux d'exposition dédiés à l'art, soit des aménagements de locaux existants pour faciliter l'accueil des artistes et du public, soit des travaux de mise aux normes, d'accessibilité, d'isolation et d'économie d'énergie.

**8,795 M€ (110% du disponible) ont été affectés au bénéfice d'équipements des différents champs culturels :**

- **Au titre du spectacle vivant, 8,040 M€** ont été affectés, pour accompagner notamment :

*Dans le Val d'Oise* : la rénovation du Forum II à Vauréal (scène de musique actuelle), Le Douze à Cergy (construction/restructuration de la scène de spectacle vivant de 2200 m<sup>2</sup>), la construction de l'auditorium du pôle culturel de Garges-Lès-Gonesse, l'amélioration de l'acoustique du théâtre Roger Barrat à Herblay, extension de l'espace Aznavour à Arnouville ;

*Dans les Hauts-de-Seine* : la rénovation du théâtre Jean Vilar à Suresnes (extension de la cage scénique et éléments scénographiques), le Tamanoir à Gennevilliers, labellisé Scène de Musiques Actuelles (aménagement de l'accueil, de la billetterie, du parc technique et du système d'éclairage) ;

*En Essonne* : Les Arènes Agora d'Evry avec adaptation des équipements aux différentes pratiques culturelles avec création de salles modulables permettant une jauge variable de 1 200 à 2 400 places) et d'un espace de création et d'exposition d'art contemporain, réhabilitation du Silo à Méréville ;

*Dans les Yvelines* : La rénovation du Théâtre Eurydice à Plaisir (agrandissement de la salle de spectacle, création de deux salles de répétition et d'un atelier de création de décors et costumes) ;

*A Paris* : Rénovation de la Péniche Opéra (19<sup>ème</sup>) (doublage de la coque, ancre, treuil ...), du Théâtre du Soleil (12<sup>ème</sup>) (mise aux normes ERP, aménagement de la salle de répétition et des ateliers de couture, système de chauffage et nouvelles issues de secours) et du Théâtre Paris Villette (19<sup>ème</sup>) (rénovation des gradins, mises aux normes, isolation acoustique, aménagement du hall d'accueil) ;

*En Seine-Saint-Denis* : Construction d'une salle de diffusion à Pantin au sein d'un pôle multi culturel (ludothèque/bibliothèque), aménagement de l'espace d'accueil de la Marbrerie à Pantin

• **Au titre des arts plastiques, numériques et urbains**, la dotation de **0,200 M€** a permis de soutenir l'aménagement de la Halle aux Talents d'Orly (94).

• **Au titre de la rénovation et de la modernisation des cinémas indépendants classés arts et essai** : **0,555 M€** ont été affectés au bénéfice de la réhabilitation de 7 projets : P Noiret à Pavillon-sous-Bois (93), J Tati à Orsay (91), pôle culturel de Garges-Lès-Gonesse (95), P Noiret à Claye-sous-Bois (78), Reflet Medicis et les 5 Parnassiens à Paris et 11x20 à Mons-en-Montois (77).

Afin de permettre ce dépassement budgétaire, des transferts ont été opérés d'autres programmes et actions.

Le montant global des crédits de paiement mobilisés pour cette action s'élève à **4,000 M€** pour les demandes de versement correspondant à des affectations antérieures.

#### Action : Aide aux lieux de fabrique

Aucune autorisation de programme n'a été mobilisée sur cette action en 2019.

En effet, dans un objectif de rationalisation et de lisibilité, les aides aux investissements des fabriques ont été prélevées sur l'action budgétaire « Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création

culturelle ».

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,066 M€** pour honorer les engagements régionaux pris lors d'exercices précédents.

#### **Action : Contrats d'aménagement régional - équipements culturels et artistiques - actions territorialisées**

**0,594 M€** ont été affectés pour soutenir l'installation d'une Maison de Jeunes et de la Culture à Goussainville (95).

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,226 M€** correspondant à des engagements antérieurs.

### **Programme : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

#### **Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

**1,777 M€** en autorisations de programme ont été affectés sur cette action, soit 118% du disponible.

Ce dispositif contribue à la rénovation et à l'acquisition de matériel permettant la création et la diffusion de projets artistiques : équipements numériques, scénographiques (son, lumière, machinerie de scène) ainsi qu'à l'extension des réseaux de lecture publique. Plus d'une quarantaine de lieux (scènes de spectacle vivant, salles de cinéma d'art et d'essai, médiathèques) ont ainsi pu être équipés de matériels très performants, souvent en accompagnement de travaux de rénovation lourds des lieux.

Afin de permettre ce dépassement budgétaire, des transferts ont été opérés d'autres programmes et actions.

Les crédits de paiement ont été mobilisés à hauteur de **0,991 M€**.

### **Programme : Actions en faveur du livre et de la lecture**

#### **Action : Construction et aménagement de médiathèques**

Avec une enveloppe globale affectée de **3,811 M€ (158 % du disponible)**, la Région est intervenue pour la construction et la rénovation notamment des médiathèques de Montreuil et Le Blanc-Mesnil (93), Juvisy-sur-Orge et Bondoufle (91), Jouy-le-Moutier, Garges-Lès-Gonesse et Auvers-sur-Oise (95), Carrières-sous-Poissy (78), Fontainebleau (77), Villejuif (94) ...

Afin de permettre ce dépassement budgétaire, des transferts ont été opérés d'autres programmes et actions.

Les crédits de paiement 2019 ont été consommés à hauteur de **1,500 M€** au titre d'engagements antérieurs.

#### **Action : Construction et aménagement en faveur du livre et de la lecture**

**0,192 M€** (38%) ont été affectés en 2019 afin d'engager le déploiement des 100 boîtes à livres prévues dans la convention de partenariat négociée avec la SNCF. Ce partenariat permet de réaliser des économies d'échelle qui diminuent le coût total de l'opération et de diviser par deux l'effort régional tout en maintenant un objectif quantitatif élevé.

Aucun crédit de paiement n'a été mobilisé.

#### **Action : Contrats d'aménagement régional - médiathèques - actions territorialisées**

Cette action n'était pas dotée en autorisation de programme au BP 2019.

Des crédits de paiement devraient être consommés à hauteur de **0,180 M€** au titre d'engagements antérieurs.

## Programme : Fonds d'investissement pour la culture

### Action : Fonds d'investissement pour la culture

Une enveloppe totale de **0,966 M€**, soit un taux d'exécution de 70%, a été affectée pour :

- les « **aides à la création dans le champ du spectacle vivant** » prévues en section d'investissement par la nouvelle délibération n° CR 2017-52 du 09 mars 2017, relative à la nouvelle politique régionale en faveur du spectacle vivant. Neuf projets ont été soutenus pour un montant de 0,335 M€,
- les **aides à la librairie indépendante et aux professionnels de la chaîne du livre** pour des opérations d'investissement (à hauteur de 0,511 M€). Ont notamment été soutenus des projets de création, reprise, déménagement ou rénovation de librairies,
- les **aides à l'acquisition, construction ou rénovation de structures itinérantes** pour un montant de 0,135 M€, notamment des médiathèques mobiles pour les territoires de Grand Paris Sud Est Avenir et Meaux.

Les crédits de paiement ont été mobilisés à hauteur de **0,437 M€** correspondant à des engagements antérieurs.

### Action : Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Dans le cadre de la nouvelle convention triennale 2017-2019 signée avec l'Etat et les collectivités territoriales, ce Fonds disposait d'un budget de 15,500 M€ dont 2,000 M€ d'apport du Centre National du Cinéma (CNC).

**En 2019, 79 aides remboursables** (contre 102 en 2018 et 71 en 2017) ont été attribuées à des productions cinématographiques et audiovisuelles pour un montant total d'autorisations de programmes affectées de **15,640 M€** (101% du disponible).

Le dépassement budgétaire est compensé par un transfert de l'action 13101503 « Jeux vidéo » au sein du même programme.

Au total, sur l'année 2019 (3 sessions de sélection), 335 productions ont sollicité la Région pour une aide financière (208 en cinéma et 127 en télévision) contre 344 en 2018.

#### **47 projets cinématographiques**

- 32 longs métrages de fiction pour un montant de 8,811 M€ (12 en Collège 1, soit 37,5% des fictions soutenues, 12 en Collège 2, soit 37,5% des fictions soutenues et 8 en Collège 3, soit 25% des fictions soutenues) ;
- 14 longs métrages documentaires pour un montant de 0,601 M€ ;
- 1 long métrage d'animation pour un montant de 0,320 M€.

Soit un montant total **9,732 M€**

Par ailleurs, 7 aides cinéma, dont l'avis favorable avait été émis lors du 4<sup>ème</sup> comité 2018, ont été proposées au vote de la CP de janvier 2019, pour un montant total de **3,025 M€**.

La Région soutient des œuvres extrêmement variées, reflet de la diversité de la production française : cinéastes émergents avec plus d'un tiers de premiers et seconds longs métrages, des films à fort impact économique, bénéficiant ainsi de bonus pour « Dépenses de fabrication exceptionnelle ».

La Région accompagne aussi des œuvres qui bénéficient du nouveau bonus « Pratiques et technologies innovantes » tant sur des effets visuels fondamentaux que sur l'éco-production.

La Région continue de soutenir des auteurs confirmés (Albert Dupontel, Emmanuel Mouret, Laurent Cantet, Eric Tolédano et Olivier Nakache ...)

### **31 projets audiovisuels**

- 23 documentaires pour 0,969 M€
  - 7 fictions, dont 5 séries et 2 unitaires pour 1,734 M€
  - une série d'animation pour 0,180 M€
- Pour un total de **2,883 M€**

La Région soutient une très grande diversité de projets depuis les téléfilms évènementiels comme *La Maladroite* d'Eléonore Faucher jusqu'aux grandes séries destinées à une carrière internationale comme *Baron Noir* pour Canal+.

L'aide au documentaire est toujours aussi forte avec 23 dossiers soutenus.

Le Fond de soutien au cinéma et à l'audiovisuel a ainsi rempli ses objectifs en matière d'aide à la création, de soutien aux industries techniques, de lutte pour la relocalisation et de participation à la diversité culturelle. En cohérence avec les crédits d'impôts nationaux et internationaux, il contribue activement à la structuration du secteur cinématographique et audiovisuel et au maintien de l'emploi francilien : 140 000 emplois directs liés à la filière (20 000 permanents et 120 000 intermittents).

Grâce à l'effort du Fond de soutien, la Région Ile-de-France conforte sa position dominante en accueillant 50 % du temps de tournage cumulé en France des longs métrages et fictions TV.

Les crédits de paiement 2019 ont été consommés à hauteur de **14,440 M€**.

### **Action : Jeux vidéos**

La Région a mis en œuvre en 2018 un nouveau dispositif d'aide à la création de jeu vidéo (délibération n° CR 2018-004 du 15 mars 2018). Ce dispositif a pour objectif de soutenir l'industrie du jeu vidéo afin de préserver la diversité de la création, les productions franciliennes et les emplois afférents. L'intérêt régional à soutenir la filière du jeu vidéo vise à accompagner les sociétés indépendantes les plus innovantes et les plus dynamiques afin de maintenir les jeunes créateurs en Ile-de-France et de conforter l'écosystème francilien du jeu vidéo.

En 2019, 26 projets ont été déposés par des sociétés de développement de jeux vidéo sur les deux sessions organisées dans l'année (6 mai 2019 et 1er octobre 2019).

**11 projets ont reçu un avis favorable** pour un montant total affecté de **0,790 M€ (79 % du disponible)**.

Les coûts de production sont compris entre 0,281 M€ et 3,900 M€

Les montants d'aides votés vont de 0,020 M€ à 0,150 M€.

Parmi ces 11 projets soutenus, 2 sont des premiers jeux développés par de toutes jeunes sociétés (Magnificent7 et The Architect Republic), qui pourront bénéficier d'un suivi individualisé sous forme de mentorat au cours des prochains mois. L'objectif est de favoriser la finalisation, voire la commercialisation, des œuvres soutenues ainsi que la professionnalisation des bénéficiaires en leur transmettant un ensemble de savoirs et de savoir-faire indispensables : financement, stratégie internationale, marketing, négociation, propriété intellectuelle...

Le mentorat, assuré par le cluster Capital Games, a permis dès 2019 d'accompagner trois sociétés soutenues en 2018 (Tako Studio, Kezart et 12-10ème). Un montant de 0,050 M€ a été affecté pour le renouvellement du marché.

Les crédits de paiement 2019 ont été consommés à hauteur de **0,255 M€** sur les engagements antérieurs.

## 313 - Patrimoine

### Programme : Développement du patrimoine en région

#### Action : Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques

Le Fonds Régional d'Aide à l'acquisition des œuvres (FRAM) est abondé à parité entre l'Etat et la Région. Au total, en 2019, ce fonds a octroyé globalement 0,240 M€ d'aides (dont 0,120 M€ par la Région et 0,120 M€ par l'Etat) à une dizaine de musées franciliens afin d'enrichir leur collection.

Aucune autorisation de programmes n'a été affectée en 2019.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,248 M€**, correspondant à des engagements antérieurs.

#### Action : Valorisation du patrimoine

**4,885 M€** ont été affectés en autorisations de programme (97% du disponible).

La politique régionale en faveur du patrimoine a été refondée par la délibération n° CR 2017-084 du 06 juillet 2017, confortant le soutien au patrimoine protégé et instituant une nouvelle intervention en faveur du patrimoine non protégé, répondant aux critères du label « Patrimoine d'intérêt régional ».

Le soutien régional a pour objectif de permettre la sauvegarde du patrimoine bâti, d'améliorer les conditions d'accueil et de valoriser les lieux auprès du grand public. Ainsi :

Les dépenses éligibles sont les travaux de rénovation ou de réhabilitation ainsi que les travaux d'aménagement.

- **Différents édifices patrimoniaux protégés au titre des Monuments Historiques, classés ou inscrits**, ont bénéficié du soutien régional. Au total, **49 projets relevant du patrimoine protégé**, dont 34 églises, ont été financés par la Région.

La Région est en effet intervenue assez largement en faveur des édifices religieux dont les travaux sont coûteux avec pour maîtres d'ouvrage majoritairement des petites communes. Au titre du fonds incitatif et partenarial dans les communes à faibles ressources, les communes de Ferrières-en-Brie, Livilliers, Guignes, Sermaise, Milly-la-Forêt ont pu bénéficier du soutien de la Région pour les travaux de restauration de leur église.

Des édifices religieux plus importants ont également été financés, notamment la Cathédrale de Pontoise (95) et celle de Villejuif (94).

La Région a renforcé son engagement auprès de Provins (77), patrimoine classé par l'Unesco. Elle a également financé la poursuite de la restauration des remparts et, dans le cadre de la convention décennale 2019-2028, la restauration de l'église Saint-Quiriace.

**D'autres typologies de patrimoines** ont fait l'objet de campagnes de restauration notamment les châteaux de la Roche-Guyon (95), de Saint-Jean-de-Beauregard (95) et de Vaux-le-Vicomte (77).

La Région est également intervenue pour des patrimoines du XXème siècle, notamment en faveur de la restauration d'urgence de la couverture de la halle du marché de Milly-la-Forêt (91). De nombreux éléments de patrimoine non religieux ont été soutenus comme la restauration des éléments protégés des hôtels de ville de Pantin (93), Rambouillet (78) et d'Issy-les-Moulineaux (92). Elle a également participé à la restauration de la Villa Viardot à Bougival, figurant dans la liste de la mission Bern.

Pour la deuxième année d'ouverture du dispositif de soutien aux **objets mobiliers**, trois projets ont également été financés.

- **Différents édifices non protégés ont également été soutenus** dans le cadre de la reconduction du partenariat entre la Région et la Fondation du Patrimoine sur la base d'un euro de la Région pour un euro collecté en financements privés par la Fondation. En 2019, une nouvelle convention a permis de renforcer la dotation globale de 0,100 M€ à 0,300 M€ et d'augmenter le plafond de l'aide de 0,015 M€ à 0,030 M€. **18 projets** ont ainsi pu être soutenus à hauteur de 0,219 M€. Citons notamment le lavoir du

chenet à Cormeilles-en-Parisis (95), les vitraux de l'église Sainte-Thérèse à Boulogne (92), le château de Forges (77) ou encore la chapelle de Greffiers à Sonchamp (78).

- Dans le cadre des **deux campagnes de labellisation en faveur du patrimoine non protégé**, **32 édifices ont bénéficié du label « Patrimoine d'intérêt régional »** permettant de soutenir la restauration de la ferme Mazier d'Aubervilliers (93), de la villa Max à Chelles (77), de la Maison Lemonnier à Draveil (91), de l'église Notre-Dame à Vincennes (94) et de l'école Roux-Calmette aux Mureaux (78).

- Les projets de **restauration des orgues** des églises Saint-Laurent de Beaumont-sur-Oise (95), Notre-Dame de Versailles (78), Saint-Hermeland de Bagneux (92) et Saint-Pierre de Limours (91) ont été soutenus à hauteur de 0,145 M€.

**L'ensemble des patrimoines, dans leurs différentes typologies, a été soutenu : du patrimoine religieux au patrimoine contemporain, du patrimoine paysager au patrimoine technique.**

Au total ce sont **127 projets** qui ont bénéficié en 2019 de l'aide directe de la Région soit au titre de la restauration du patrimoine mobilier ou immobilier protégé, soit au titre de l'aide au patrimoine labellisé, soit au titre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Les crédits de paiement ont été mobilisés à hauteur de **2,429 M€** en faveur d'engagements antérieurs.

#### **Action : Construction, rénovation et aménagement des musées**

Une enveloppe de **0,468 M€** (58% du disponible) a été affectée pour finaliser le programme de restauration de la façade du musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-la-Jolie (78) et la réhabilitation du musée Tavet-Delacour à Pontoise (95).

En 2019, pour la deuxième année de lancement du dispositif d'aide à la numérisation des collections, deux musées ont été soutenus : le musée des capucins à Coulommiers (77) et le Musée d'art et d'histoire de l'hôpital Sainte-Anne à Paris (75).

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,008 M€** pour solder des engagements antérieurs.

#### **Action : Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation**

Le FRAC constitue depuis le début des années 80 une collection d'œuvres d'art contemporain. En 2019, l'association a procédé à des acquisitions d'œuvres réalisées sur différents supports pour un montant total de dotation régionale de **0,305 M€** (98 % du disponible).

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,152 M€** au titre des acquisitions antérieures.

#### **Action : Contrats d'aménagement régional - patrimoine - actions territorialisées**

Aucune autorisation de programme n'a été individualisée dans cette action.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,204 M€** au titre de projets antérieurs.

#### **Action : Fonds régional photographique et audiovisuel**

Une autorisation de programme de **0,115 M€** a été affectée afin de :

- mettre en place une photothèque pour stocker numériquement les 180 000 photos de l'Inventaire et du Patrimoine d'Ile-de-France : cette mission a été confiée à un prestataire dans le cadre d'un marché public conjoint avec la direction de la communication (achat du logiciel, reprise des données, hébergement et infogérance) ;

- acquérir et réparer divers matériels photographiques nécessaires à l'exercice des missions des photographes de l'Inventaire ;

- réaliser un reportage photos sur les jardins d'Ile-de-France, valorisés dans le cadre d'une exposition itinérante en Chine (accord de coopération internationale entre la Région Ile-de-France et la Province de Zhejiang) en 2020.

Les crédits de paiement afférents ont été consommés à hauteur de **0,011 M€**.

## Action : Reconstruction de Notre-Dame de Paris

Conformément aux engagements pris, la Région a affecté **10,000 M€** en autorisations de programme en faveur de la restauration de Notre-Dame-de-Paris.

Compte tenu des délais nécessaires à la réalisation des travaux, les crédits de paiement seront mobilisés à partir de 2020.

## Programme : Patrimoine régional à vocation culturelle

### Action : Aménagement des propriétés régionales (Villarceaux et maison Jean Cocteau)

**0,900 M€** ont été affectés pour les travaux conservatoires du Domaine de Villarceaux et de la maison Cocteau.

Seuls **0,006 M€** ont été mandatés en crédits de paiement pour l'achat de petits matériels d'entretien, les travaux n'ayant pas démarré en 2019. Les crédits de paiement correspondant seront majoritairement mobilisés à partir de 2020.

### Action : Orchestre national d'Ile-de-France

Une affectation provisionnelle de **0,398 M€** a été affectée pour assurer divers travaux d'entretien des locaux de l'ONDIF à Alfortville, notamment la réfection du système de chauffage et de ventilation.

L'enveloppe de crédits de paiement a été mandatée à hauteur de **0,006 M€** correspondant à un acompte sur une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

## **FONCTIONNEMENT**

**TABLEAU DE SYNTHÈSE**  
**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
		M €		M €
<b>933 - Culture, sports et loisirs</b>	<b>52,630</b>	<b>49,893</b>	<b>52,630</b>	<b>43,138</b>
<b>31 - Culture</b>	<b>52,630</b>	<b>49,893</b>	<b>52,630</b>	<b>43,138</b>
<b>312 - Activités culturelles et artistiques</b>	<b>51,330</b>	<b>48,546</b>	<b>51,330</b>	<b>41,989</b>
<b>Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue</b>	<b>35,470</b>	<b>33,655</b>	<b>35,470</b>	<b>28,168</b>
<i>HP312-005</i>				
Soutien au spectacle vivant	12,020	9,995	12,020	8,170
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène	8,650	8,650	8,650	8,967
Développement de la permanence artistique	14,800	15,010	14,800	11,031
<b>Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques</b>	<b>2,786</b>	<b>2,519</b>	<b>2,786</b>	<b>2,295</b>
<i>HP312-006</i>				
Soutien aux manifestations d'arts plastiques	1,800	1,483	1,800	1,200
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques	0,986	1,036	0,986	1,095
<b>Soutien à la création et à la diffusion numériques</b>	<b>0,700</b>	<b>0,395</b>	<b>0,700</b>	<b>0,568</b>
<i>HP312-007</i>				
Soutien à la création et à la diffusion numériques	0,700	0,395	0,700	0,568
<b>Aide au livre et à la lecture</b>	<b>3,800</b>	<b>3,164</b>	<b>3,800</b>	<b>2,680</b>
<i>HP312-008</i>				
Aide à la lecture publique et à la création littéraire	3,800	3,164	3,800	2,680
<b>Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel</b>	<b>4,574</b>	<b>4,968</b>	<b>4,574</b>	<b>4,953</b>
<i>HP312-009</i>				
Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle	2,296	2,761	2,296	1,882
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma	0,728	0,728	0,728	0,728
Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle	0,500	0,562	0,500	1,402
Aide après réalisation	1,050	0,917	1,050	0,941

**TABLEAU DE SYNTHÈSE**  
**BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2019**

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2019	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2019	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
<b>Soutien culturel pluridisciplinaire</b> <i>HP312-013</i>	<b>3,900</b>	<b>3,845</b>	<b>3,900</b>	<b>3,325</b>
Soutien aux fabriques d'art et de culture				0,369
Education artistique des lycéens	2,500	2,645	2,500	2,160
Fonds Régional des Talents Emergents	1,200	1,200	1,200	0,796
Iles des chances	0,200		0,200	
<b>Pôles supérieurs d'enseignement artistique</b> <i>HP312-016</i>	<b>0,100</b>		<b>0,100</b>	
Pôles supérieurs d'enseignement artistique	0,100		0,100	
<b>313 - Patrimoine</b>	<b>1,300</b>	<b>1,347</b>	<b>1,300</b>	<b>1,149</b>
<b>Développement du patrimoine en région</b> <i>HP313-004</i>	<b>0,700</b>	<b>0,739</b>	<b>0,700</b>	<b>0,649</b>
Connaissance et diffusion du patrimoine	0,700	0,739	0,700	0,649
<b>Patrimoine régional à vocation culturelle</b> <i>HP313-010</i>	<b>0,600</b>	<b>0,608</b>	<b>0,600</b>	<b>0,500</b>
Patrimoine régional (Villarceaux et maison Jean Cocteau)	0,600	0,608	0,600	0,500
<b>TOTAL</b>	<b>52,630</b>	<b>49,893</b>	<b>52,630</b>	<b>43,138</b>
HP	52,630	49,893	52,630	43,138

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

## 933 - Culture, sports et loisirs

### 31 - Culture

#### 312 - Activités culturelles et artistiques

##### Programme : Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue

Les crédits mobilités en 2019 ont notamment concerné :

- Les dispositifs d'aides récurrentes (festivals et manifestations à rayonnement régional, permanence artistique et culturelle, réseaux) qui ont permis de soutenir **408 projets** à hauteur de **20,312 M€** en autorisations d'engagement ;
- Les dispositifs d'aides ponctuelles (résidence territoriale, création en fonctionnement, projets mutualisés en territoires ruraux et périurbains) qui ont permis d'accompagner **86 projets** à hauteur de **1,337 M€** en autorisations d'engagement.
- Les projets issus des engagements antérieurs d'Arcadi (solde des aides précédemment attribuées par l'organisme, poursuite des parcours d'accompagnement et biennale numérique NEMO) qui ont été soutenus à hauteur de **1,273 M€, dont** :
  - 27 projets à hauteur de 0,135 M€ pour le solde des aides déjà octroyées par Arcadi ;
  - 25 projets à hauteur de 0,269 M€ au titre d'une aide à la diffusion spécifique pour les bénéficiaires des parcours d'accompagnement d'ARCADI ;
  - 0,870 M€ pour la biennale des arts numériques Némo, désormais organisée par le Centquatre.
- Une dotation de **1,500 M€** qui a permis d'accompagner la liquidation d'Arcadi (solde des factures en cours, dépenses de fonctionnement obligatoires jusqu'à la dissolution, gestion sociale des salariés qui ont opté pour le licenciement économique).
- Le dispositif de théâtre itinérant « L'Ile-de-France fête le théâtre » qui a bénéficié d'une affectation de **0,600 M€**.

Enfin, compte tenu du désengagement d'un porteur de projet, une désaffectation de 0,005 M€ a été opérée.

Au total, **33,655 M€** ont été affectés et **28,168 M€** ont été mandatés sur ce programme en 2019.

##### Action : Soutien au spectacle vivant

###### *Les aides récurrentes :*

###### **L'aide aux festivals et manifestations à rayonnement régional : 109 manifestations ont été soutenues pour un montant de 4,909 M€.**

Le rayonnement de ces manifestations se répartit ainsi sur le territoire régional (en nombre de bénéficiaires) : 46,9% à Paris et en petite couronne (75, 92, 93, 94), 41,3% en grande couronne (77, 78, 91, 95) et 12,8% sur l'ensemble de la région Ile-de-France.

Parmi les festivals soutenus par la Région, certains sont d'envergure et d'intérêt régional, voire international, et nécessitent des niveaux de financements supérieurs, tels que Solidays et Rock-en-Seine.

L'aide régionale en faveur du festival Rock-en-Seine est en partie fléchée sur le dispositif « Première Seine », qui permet à des groupes de musique lycéens de se produire pendant le festival et de bénéficier d'un accompagnement privilégié.

###### **L'aide aux réseaux dans le domaine du spectacle vivant**

En 2019, **huit bénéficiaires** ont été soutenus. Représentatifs, à l'échelle régionale, ces réseaux ont

contribué à la structuration et à la professionnalisation des acteurs franciliens du spectacle vivant. **0,432 M€** ont été affectés en faveur des réseaux.

#### **Les aides ponctuelles :**

##### **L'aide à la résidence territoriale**

Ce dispositif a accompagné **dix projets** en 2019, dont trois relèvent du domaine des arts de la rue, une de la musique contemporaine, une du théâtre, une de la marionnette, deux de la danse et deux étaient pluridisciplinaires.

L'enveloppe affectée s'est élevée à **0,145 M€**.

##### **L'aide à la création**

En 2019, **69 créations** ont été soutenues, parmi lesquelles le théâtre est le champ artistique le plus représenté avec 22 créations soutenues. 16 projets de danse, huit projets des arts de la rue, cinq projets de musique et cinq projets de cirque ont également été accompagnés. **1,103 M€** ont été affectés à cet effet.

##### **L'aide au projet mutualisé dans les territoires ruraux et périurbains**

**Sept projets** ont été accompagnés en 2019 :

- 1 projet théâtre en Essonne porté par la compagnie de l'Atelier de l'Orage ;
- 1 projet de danse très jeune public en Seine-et-Marne porté par la compagnie Kivuko ;
- 1 projet musiques actuelles en Essonne porté par l'association au Sud du Nord ;
- 1 projet musiques actuelles dans les Yvelines porté par Blues sur Seine ;
- 1 projet pluridisciplinaire dans les Yvelines porté par la compagnie In Cauda ;
- 1 projet conte en Seine-et-Marne porté par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne ;
- 1 projet musical en Essonne porté par les Concerts de Poche.

**0,089 M€** ont été affectés pour ces réseaux.

##### **La reprise des engagements d'ARCADI**

La Région a soutenu 27 projets déjà engagés pour un total de **0,135 M€** afin de solder des aides antérieurement octroyées par ARCADI

Ont également été soutenus 25 projets inscrits dans des parcours d'accompagnement précédemment proposés par ARCADI pour un total de **0,270 M€ (conseil et aide à la diffusion)**.

L'organisation de la biennale numérique Nemo a bénéficié de **0,870 M€**.

Enfin, une dotation de **1,500 M€** a été mobilisée afin d'accompagner la liquidation d'Arcadi.

##### **Opération « L'Ile-de-France fête le théâtre »**

En 2019, une troisième édition de cette opération estivale initiée par la Région en 2017 dans les îles de loisirs a été menée avec Les Tréteaux de France – Centre dramatique national dédié à l'itinérance, dans le cadre d'un marché public en procédure adaptée.

Le projet s'est déroulé dans trois îles de loisirs franciliennes, à Draveil, Cergy-Pontoise, et Saint-Quentin-en-Yvelines avec une fréquentation de 11 152 personnes, soit une augmentation de 54% par rapport à 2018.

Une autorisation d'engagement de **0,600 M€** a été affectée à cet effet.

Les autorisations d'engagement ont été affectées à hauteur de **9,995 M€** en 2019.

Les crédits de paiement de cette action ont été mandatés à hauteur de **8,170 M€**.

##### **Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène**

L'ensemble de ces organismes associés a bénéficié d'une affectation globale de **8,650 M€** en autorisations d'engagement et d'un mandatement de **8,967 M€** en crédits de paiement, compte tenu d'engagements antérieurs.

##### **Orchestre National d'Ile-de-France (ONDIF)**

En 2019, l'Orchestre s'est produit lors de 105 concerts. Il a également donné 9 concerts de musique de chambre. La saison en Ile-de-France se décompose en 32 concerts symphoniques à Paris, 33 concerts en petite couronne et 37 en grande couronne. La répartition par département est la suivante : 11

concerts dans les Hauts-de-Seine, 5 concerts en Seine-Saint-Denis, 17 concerts dans le Val-de-Marne, 12 concerts en Seine-et-Marne, 10 concerts dans les Yvelines, 13 concerts en Essonne et 2 dans le Val d'Oise.

Parallèlement aux représentations publiques, l'Orchestre se consacre à des missions d'éducation artistiques, culturelles et d'insertion professionnelle. Il organise des actions de sensibilisation des différents publics franciliens et des rencontres entre de jeunes musiciens, futurs professionnels, des académies d'orchestre et des master-class. En 2019, l'Orchestre a mené 136 projets d'action culturelle dont 32 à Paris, 14 en Seine-et-Marne, 12 dans les Yvelines, 3 en Essonne, 14 dans les Hauts-de-Seine, 11 en Seine-Saint-Denis, 42 dans le Val-de-Marne et 8 dans le Val d'Oise. Parmi ces 136 projets, 44 ont été proposés aux lycéens franciliens dans 104 établissements dont 19 établissements à Paris, 17 en Seine-et-Marne, 10 dans les Yvelines, 5 en Essonne, 5 dans les Hauts-de-Seine, 19 en Seine-Saint-Denis, 17 dans le Val-de-Marne et 9 dans le Val d'Oise. 21 045 lycéens sont concernés par ces projets. L'Orchestre a poursuivi sa résidence à la Philharmonie de Paris. Le nouveau Directeur musical, Case Scaglione, a pris ses fonctions en septembre 2019.

En 2019, la subvention attribuée à l'Orchestre s'est élevée à 8,350 M€ en autorisations d'engagement et à 8,577 M€ en crédits de paiement.

### ***Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France***

Créée en 1987 à l'initiative de la Région Ile-de-France, l'association du Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France a pour but de faire vivre et animer un chœur amateur d'excellence, encadré et formé par une équipe professionnelle et constitué de choristes issus de toute l'Ile-de-France.

En 2019, le Chœur régional Vittoria a poursuivi ses missions de formation et de diffusion du répertoire choral et aura donné pas moins de 20 concerts à Paris, en petite et grande couronne.

L'équipe du Chœur a par ailleurs poursuivi son partenariat avec le lycée Janson de Sailly (Paris) lors d'une intervention des chefs de chœur devant des classes. De plus, le Chœur participe au rayonnement international de la Région en prenant part à des concerts avec quelques pays européens. Le Chœur a également eu une visibilité médiatique par des diffusions de concerts radiodiffusés (Radio Classique). La formation des choristes du Chœur s'est poursuivie, dispensée par 2 professeurs de formation musicale, 2 professeurs de formation vocale et aussi par Michel Piquemal lors d'une master classe. Elle a été complétée par la participation de 2 choristes professionnels lors d'une des deux répétitions hebdomadaires.

La subvention attribuée au Chœur Vittoria s'est élevée à 0,300 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

### **Action : Développement de la permanence artistique**

Les autorisations d'engagement ont été affectées à hauteur de **15,010 M€ en 2019** (101 % du disponible), dont 0,577 M€ pour de nouveaux entrants.

Les crédits de paiement ont été mandatés à hauteur de **11,031 M€**.

Au total, **291 bénéficiaires** ont été soutenus au titre de la permanence artistique et culturelle en 2019 (contre 294 en 2018).

La Commission pour la Permanence artistique s'est réunie à 5 reprises en 2019 pour étudier les demandes de renouvellement de conventions (119 structures) et les nouvelles demandes de conventionnement (56 structures).

Sur les 119 structures qui présentaient une demande de renouvellement de convention PAC :

- 116 structures ont vu leur convention renouvelée pour quatre ans ;
- 3 structures sont en sortie de convention.

Sur 56 nouvelles demandes de conventionnement déposées au titre de la PAC, **19 nouveaux bénéficiaires** ont été intégrés au dispositif, soit trois lieux, 15 équipes artistiques et une fabrique de culture.

## Programme : Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques

### Action : Soutien aux manifestations d'arts plastiques

Une affectation globale de **1,483 M€** (82 % du disponible) a été votée en autorisations d'engagement.

Ce soutien représente un levier d'intervention reconnu et attendu par les structures de diffusion permanente et les acteurs culturels qui interviennent sur le territoire francilien. Il constitue, avec l'aide au Fonds Régional d'Art Contemporain, le socle de l'intervention de la Région dans le secteur des arts visuels. Il est également complété par les dispositifs de soutien aux arts numériques.

La politique en faveur des arts plastiques a permis de soutenir :

#### Au titre des Conventions pluriannuelles et des Fabriques

- 13 structures culturelles dans le cadre de renouvellements de conventions de développement culturel quadriennales : le Centre d'Art Contemporain de Brétigny (91), l'association Fétart pour le Festival Circulations (75), La Terrasse, le Centre Photographique d'Ile-de-France (77), CNEAI Pantin (93), CREDAC Ivry (94), Bétonsalon (75), la commune de Montrouge pour le Salon de Montrouge, ART 3000 le Cube (92), La Ferme du Buisson (77), L'Onde à Vélizy (78), le Centre d'Art Contemporain La Galerie de Noisy-le-Sec (93), Le Cyclop à Milly-la-Forêt (91) ;
- 1 centre d'art dans le cadre de nouvelles conventions quadriennales adoptées en 2019 : le Bal (75) ;
- 6 Fabriques d'arts visuels dans le cadre de nouveaux conventionnements quadriennaux : V3M (77), Glassbox (75), Synesthésie (93), association W, association Le 6B (93) et association La Source Villarceaux (95). Dispositif destiné à des espaces de travail dédiés principalement à la création, à l'expérimentation et à la recherche. L'objectif est notamment de favoriser les échanges, les collaborations et les partages de savoirs entre artistes ;
- le renouvellement d'une Fabrique d'arts visuels soutenue en 2018 pour quatre années : Immanence.

#### Au titre des manifestations

12 manifestations et deux réseaux d'arts plastiques, numériques et urbains ont été soutenus pour des festivals, salons ou expositions temporaires.

#### Au titre des Résidences d'artistes

Huit artistes ont obtenu une bourse en 2019. Un montant total de 0,080 M€ a été alloué pour ces bourses.

Deux structures ont été soutenues en 2019, pour un montant de 0,029 M€ : Les Laboratoires d'Aubervilliers et Les Editions extensibles.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **1,200 M€**.

### Action : Soutien aux organismes oeuvrant dans le domaine des arts plastiques

Le Fonds Régional d'Art contemporain (FRAC) développe des missions de diffusion et de soutien à la création contemporaine en Ile-de-France. A l'inverse des FRAC dits « de 2ème génération », qui regroupent toute leur infrastructure en un seul lieu, le FRAC Île-de-France a pris le parti de développer un projet sur deux sites pour une inscription inédite et plus diffuse dans le territoire, permettant notamment d'optimiser son action de diffusion de la création contemporaine pour tous les publics. De fait, le FRAC Île-de-France agit dans un contexte régional sans commune mesure avec ceux des autres FRAC - présence des plus grandes institutions et collections publiques en matière d'art contemporain, fondations privées, etc. - et déploie donc son action de manière spécifique.

Depuis 2014, il assure notamment la programmation du Château de Rentilly, dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (77).

En 2019, l'exposition « D » a été présentée à **Rentilly** sur la base d'un choix d'œuvre commençant par une lettre tirée au sort (du 20/09/2019 au 22/12/2019).

Au « **Plateau** », deux expositions ont eu lieu en 2019 :  
-Foncteur d'oubli du 19/09/2019 au 08/12/2019  
-La vitrine de Sergio Verastegui du 18/09/2019 au 03/12/2019

Le projet **Flash Collection** à destination des publics lycéens a été monté dès 2016. Ce projet touche les élèves des lycées d'enseignement général et des lycées technologiques et professionnels grâce au soutien de la Région et de la Fondation ENGIE. A la rentrée 2018-2019, le FRAC a lancé la quatrième saison de *Flash collection* dans 50 établissements.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 50 établissements implantés dans toute l'Île-de-France ont bénéficié de cette action qui comprend :

- l'exposition d'une œuvre vidéo de la collection durant plusieurs semaines,
- une journée de rencontre dans l'établissement autour d'un petit module itinérant conçu par l'artiste Olivier Vadrot et contenant une sélection d'œuvres bidimensionnelles de petits formats.

Ces interventions sont systématiquement accompagnées d'actions de médiation (visites commentées au plateau et/ou au château, séances pédagogiques, interventions d'artistes et/ou de médiateurs, formations...).

Le FRAC poursuit également son activité de diffusion de la collection en organisant ou en participant à de nombreuses expositions ***hors les murs*** (Ehpad, hôpitaux, centres d'hébergements ...).

La subvention attribuée au FRAC s'est élevée à **1,036 M€** en autorisations d'engagement et **1,095 M€** en crédits de paiement.

## **Programme : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

### **Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques**

Les autorisations d'engagement ont été affectées à hauteur de **0,395 M€ (56 % du disponible)**.

Cette sous-exécution s'explique par l'imputation de la biennale Nemo sur l'action budgétaire de soutien au spectacle vivant, dans le cadre de la poursuite de cette mission initialement portée par Arcadi.

Ces aides contribuent à valoriser le développement des activités artistiques dans le domaine du numérique, du multimédia et de « l'image en mouvement » en général.

En 2019, la politique en faveur des arts numériques a permis de soutenir :

### **Au titre des Conventions pluriannuelles et des Fabriques**

- Trois centres d'art dans le cadre des nouvelles conventions quadriennales adoptées en 2019 : la Maison populaire Culture et Loisirs de Montreuil (93), le Bal (75) et Light Cone (75) ;
- Une Fabrique d'arts visuels dans le cadre d'un nouveau conventionnement quadriennal : MU (75) et une fabrique dans le cadre de la reconduction des conventions : le renouvellement de Siana (91) conventionné depuis 2017. Le dispositif *fabriques* permet de soutenir des espaces de travail dédiés principalement à la création, l'expérimentation et la recherche et de favoriser les échanges, les collaborations et les partages de savoirs entre artistes.

### **Au titre des manifestations**

Hormis la biennale des arts numériques Nemo, aucune autre manifestation n'a été soutenue. La Région a également accompagné le projet de développement des Ateliers Médicis Clichy-Montfermeil dont elle est partenaire depuis 2016.

Les crédits de paiement ont été mandatés à hauteur de **0,568 M€**.

## Programme : Aide au livre et à la lecture

La nouvelle délibération cadre n° CR 2017-61 du 09 mars 2017 structure et amplifie la politique régionale du livre à travers quatre dispositifs :

- un programme régional de résidences d'écrivains ;
- une aide aux projets des professionnels du livre dans une approche combinée en fonctionnement et en investissement ;
- une aide régionale à la librairie indépendante (investissement et fonctionnement) ;
- Une aide aux manifestations littéraires.

Par ailleurs, des actions d'initiative régionales sont poursuivies dans le cadre du renouvellement de cette politique, prioritairement en direction des lycéens, notamment :

- Le Prix littéraire des lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle ;
- La Quinzaine de la librairie pour les lycéens ;
- Les Leçons de littérature par des écrivains dans des lycées ;
- L'organisation de stands collectifs pour les éditeurs franciliens lors du Salon Livre Paris et d'autres Salons ainsi que la mise en œuvre de boîtes à livres dans les gares franciliennes ;
- la mise en œuvre de boîtes à livres dans les gares franciliennes (via une convention avec la SNCF pour l'installation des 100 boîtes supplémentaires).

### Action : Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Une enveloppe totale d'autorisations d'engagement a été affectée à cette action pour un montant de **3,164 M€**.

Les crédits de paiement devraient être consommés à hauteur de **2,680 M€**.

#### • Les actions d'initiative régionale

**Le Prix littéraire des lycéens, des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle** : cette action a permis aux 1 137 jeunes de 40 classes de lycées répartis sur les huit départements d'entrer en relation avec la création littéraire à travers différentes propositions : lecture des livres, fréquentation des bibliothèques et des librairies (avec un chèque lire de 18 € par jeune), accueil d'un des 40 auteurs participants dans la classe, participation à un forum départemental puis à la manifestation finale au Salon Livre Paris pour la présentation des 8 auteurs lauréats.

**La Quinzaine de la librairie pour les lycéens** : du 13 au 25 mai 2019, cette action a permis à 46 classes de lycéens, concernant 1 323 élèves, de rencontrer des auteurs dans 46 librairies franciliennes. Les jeunes ont reçu chacun un bon d'achat de livre de 18 €.

**Les leçons de littérature** : Devant le succès de cette action, il a été décidé de lui donner plus d'ampleur et d'organiser une centaine de leçons sur l'année scolaire 2018/2019. Cette nouvelle édition a concerné 39 écrivains (20 femmes, 19 hommes) dans 97 lycées, permettant de toucher 11 085 lycéens.

#### **Le salon Livre Paris** :

Le stand régional a accueilli 79 éditeurs indépendants, dont dix jeunes maisons d'éditions, et a proposé un programme de rencontres ; 7 206 lycéens inscrits pour une visite du Salon avec leur classe ont reçu un chèque lire de 12 €.

#### • Le Programme régional de résidences d'écrivains

Ce programme est valorisé via une revue littéraire en ligne.

46 résidences ont été soutenues en 2019. Ces résidences se répartissent sur le territoire francilien de la façon suivante : 23 à Paris, 14 en petite couronne et neuf en grande couronne.

Les genres littéraires représentés sont multiples : près de 50 % pour la fiction, 25 % pour la poésie la traduction et l'essai, 15 % pour le théâtre, et 10 % en jeunesse/BD. 65 % des auteurs bénéficient d'une résidence pour la première fois.

Parmi les lieux accueillant ces auteurs en résidence : notamment cinq étaient des bibliothèques, quatre des librairies, neuf des lycées (ainsi qu'un CFA et l'Ecole Estienne), neuf des lieux culturels multiples, sept des lieux de spectacle vivant, cinq des lieux liés aux arts visuels...

A titre d'exemples : Isabelle Jarry au Musée d'Archéologie de Saint-Germain-en-Laye, Mélanie Leblanc au Musée départemental Mallarmé de Vulaines-sur-Seine (77), Martin Page au Lycée des Pannevelles à Provins (77), Jean d'Amérique au Lycée Galilée (75013).

A noter aussi, un auteur d'un premier roman : Marin Fouqué à la médiathèque d'Argenteuil (95).

- **L'aide aux projets des professionnels du livre**

Sept projets d'éditeurs ont été aidés en 2019, pour des livres exceptionnels ou pour un programme de publications : quatre en littérature, trois en arts plastiques. Par exemple, Les éditions Manuella via la création de la collection AWARE entendent publier une série d'entretiens inédits avec des artistes femmes sur l'ensemble de leur carrière.

***La promotion des éditeurs indépendants :***

Cette action permet la participation des éditeurs à des salons et foires. Neuf projets concernant 24 éditeurs ont été aidés en 2019 pour la participation à des manifestations parmi lesquelles L'Escale du livre à Bordeaux et Etonnantes voyageurs à Saint-Malo, mais aussi des salons à l'étranger comme la Foire du Livre de Bruxelles ou de Lisbonne.

***Le soutien à l'élaboration d'outils et d'actions communes par des groupements de professionnels :***

Au total, dix projets de regroupements ont été aidés, dont cinq d'éditeurs, deux de libraires, deux d'auteurs, un de bibliothèque.

***Le soutien aux projets innovants :***

Deux projets ont été soutenus au titre de ce dispositif.

- **L'aide à la librairie indépendante**

Une subvention d'aide globale à l'Association pour le Développement de la Librairie de Création (ADELC) de 0,300 M€ lui a permis d'intensifier ses aides et son accompagnement en faveur d'une trentaine de librairies franciliennes.

Complémentairement, la Région favorise la constitution ou le renforcement du fonds des librairies et peut accompagner la création, la reprise ou le déménagement des librairies, au titre de l'investissement.

- **L'aide aux manifestations littéraires**

En 2019, 44 projets ont été aidés, dont neuf nouveaux entrants, parmi lesquels plusieurs salons locaux, à Villecresnes et Valenton (94), Chaville et Issy-les-Moulineaux (92), Bobigny et Drancy (93) ainsi qu'à Auvers-sur-Oise et sur le territoire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (95).

Sur ces 44 projets, 13 sont parisiens, 11 se déroulent en petite couronne, 14 en grande couronne (32 %) et six concernent l'ensemble de l'Île-de-France.

Parmi les projets aidés, on trouve essentiellement des salons ou festivals du livre (88%), mais aussi des actions menées dans le domaine littéraire par des organismes culturels ou des associations nationales tels que la Maison Triolet Aragon, la Maison de la culture Yiddish, le Labo des histoires, la Maison des journalistes ou l'association Ent'revues (12 %).

La moitié des salons ou festivals aidés s'inscrit dans une dynamique locale, à l'échelle d'une commune ou d'une agglomération. L'autre moitié rayonne au-delà de son territoire d'implantation. C'est le cas par exemple du Marché de la poésie organisé à Paris ou du salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

Les salons et festivals littéraires aidés sont principalement organisés par des structures associatives (plus de 45 %). Viennent ensuite des collectivités locales (28 %), des librairies (20 %), et de manière plus marginale, un éditeur et un établissement public de coopération culturelle.

Les projets aidés ont porté sur des thématiques très diverses : jeunesse, BD, littérature étrangère (Russie, Maghreb, culture Yiddish, littérature Berbère, africaine...) et traduction, histoire, poésie, polar, littérature contemporaine, photographie.

## **Programme : Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel**

### **Action : Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle**

Au total, une enveloppe de **2,761 M€** a été affectée en autorisations d'engagement (120 % du disponible) et **1,882 M€** ont été mandatés en crédits de paiement.

#### **Dispositifs d'éducation à l'image**

##### ***Lycéens et Apprentis au cinéma : année scolaire 2018/2019***

Le dispositif d'éducation à l'image en direction des lycéens et des apprentis franciliens continue de mobiliser les enseignants, les élèves et des salles de cinémas partenaires autour des films et des actions proposées. L'année scolaire 2018/2019 était la seconde année du marché triennal (2017/2020) qui a été attribué au groupement solidaire ACRIF/CIP.

Les inscriptions au dispositif pour l'année scolaire 2018/2019 sont en légère hausse par rapport à l'année scolaire précédente. L'ordre de service donné à l'opérateur prévoyait l'inscription de 1 600 classes.

- 46 864 lycéens et apprentis inscrits ;
- 1 660 classes inscrites ;
- 468 établissements inscrits (lycées & CFA) ;
- 2 134 enseignants ont participé aux formations ;
- 167 salles de cinéma partenaires.

Le corpus des films proposés aux lycéens et apprentis a été complété - comme chaque année - par un film qui a bénéficié d'une aide de la Région Île-de-France. En 2018/2019, le film d'Emmanuel Gras *Makala* a été choisi.

Le financement du fonctionnement du dispositif comprend le coût de communication du dispositif et l'édition du matériel pédagogique. Il permet également de développer le volet d'accompagnement des films auprès des élèves et des apprentis par des intervenants et des professionnels du cinéma.

Les autorisations d'engagement affectées à ce dispositif se sont élevées à 0,816 M€.

##### ***Ciné-Débats dans les lycées d'Île-de-France : année scolaire 2018/2019***

Dans le cadre du grand programme « Citoyens de la Culture » lancé par la Ministre de la culture en 2015, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et l'association Unis-Cité ont développé une mission citoyenne par le cinéma, dans les lycées et CFA de France. Ce programme national intitulé « Les volontaires Cinéma et citoyenneté » s'inscrit dans la dynamique de Service Civique Universel. Il a vocation à favoriser l'accès de tous à la culture et à mettre la culture au service des valeurs républicaines grâce à la mobilisation de jeunes volontaires en service civique de 16 à 25 ans.

En Île-de-France, pour l'année scolaire 2018/2019, le programme a été mis en œuvre dans les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de Paris, du Val d'Oise, et de l'Essonne. Pour ce faire, **Unis-Cités a mobilisé quatre équipes de 25 volontaires en service civique. Unis-Cité a comptabilisé 100 établissements participants et plus de 3 000 élèves mobilisés.**

Le soutien régional a permis de développer le dispositif en Île-de-France et de consolider les liens avec les acteurs du cinéma sur le territoire.

L'effort financier de la Région a bénéficié d'un apport du CNC à hauteur de 0,100 M€ selon le principe du un euro pour deux euros.

En 2018/2019, une attention particulière a été portée sur les lycées et CFA situés en grande couronne, en lien avec la stratégie culturelle portée par la Région, l'objectif étant d'atteindre dans les prochaines

années 200 ciné-clubs opérationnels en Ile-de-France.

Les crédits dédiés à ce dispositif se sont élevés à 0,300 M€ pour l'année scolaire 2018/2019.

### **Soutien aux manifestations et réseaux cinématographiques**

**L'aide aux manifestations et aux réseaux** a été conçue pour préserver la diversité de l'offre cinématographique dans l'ensemble du territoire francilien, en soutenant les nombreux projets qui favorisent dans un contexte partenarial la diffusion des films (inédits, art & essai, animation, patrimoine...), leur accompagnement culturel (rencontres-débats, expositions notamment) et les actions d'éducation à l'image. Les efforts de professionnalisation des festivals et d'insertion des jeunes talents franciliens sont encouragés.

En 2019, la Région a apporté son soutien à **53 opérations** relevant de l'action culturelle cinématographique pour un **montant global de 1,505 M€**. Ces aides concernent **33 festivals** de cinéma (0,896 M€) et **18 réseaux** de diffusion cinématographique (0,609 M€).

Parmi les **festivals** importants aidés par la Région, on peut citer : *Côté Court* et *Cinéma du Réel* en Île-de-France, le *Festival de Films de Femmes* de Créteil, *Série, séries* à Fontainebleau, ainsi que les reprises à Paris des sélections cannoises d'*Un certain regard*, de la *Quinzaine des Réaliseurs* et de la *Semaine de la Critique* avec des séances spécifiques pour les lycéens.

**Les réseaux** sont des associations ou des structures régionales - voire nationales mais à forte implication régionale – qui jouent le rôle de lieux de formation ou de centres de ressources pour renforcer la sensibilisation des publics ou la professionnalisation. Par exemple ces réseaux ou centres de ressources peuvent soutenir la diffusion en Île-de-France des films singuliers et novateurs (ACID, ACRIF, Cinémas 93, Cinéssonne, Ecrans VO, Cinéma Public et CIP), agir dans le cadre d'un soutien aux jeunes réalisateurs de courts métrages (Agence du Court-Métrage, Maison du film, Les Amis du Comedy Club), ou intervenir dans l'accompagnement des jeunes scénaristes (Le GREC, le WIP...).

Enfin, 0,060 M€ ont été affectés pour le marché **Ciné Mobile** et les **projections en plein air** dans le cadre de l'opération estivale « La Région fait son cinéma » et 0,080 M€ ont été affectés en faveur de l'association Passeurs d'images.

### **Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma**

Adossé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 à l'agence Paris Région Entreprises (Choose Paris Region), la Commission du Film a fortement réduit ses coûts de fonctionnement. Elle a poursuivi son action visant à répondre aux demandes des équipes de tournage françaises et étrangères en matière d'accueil de tournage et à valoriser ainsi l'activité de la filière audiovisuelle et cinématographique en Île-de-France.

Comme chaque année également, la Commission du Film a participé à de nombreuses manifestations pour promouvoir le savoir-faire des industries techniques franciliennes : le MIFA à Annecy, le Festival International du film de Cannes...

La Commission a par ailleurs poursuivi les principaux événements initiés ces dernières années :

- l'Organisation du *salon des lieux de Tournage* (Île de France Location Expo), à la Grande Halle de La Villette en janvier 2019. Plus de 100 exposants représentant les décors franciliens, les associations professionnelles du secteur ainsi que les Commissions du film d'autres Régions ou départements étaient présents ;

- la Commission du Film continue d'assurer la promotion auprès des productions cinématographiques et audiovisuelles des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du projet ECOPROD dont elle est l'un des initiateurs.

La subvention affectée à la CFIDF s'est élevée à **0,728 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

### **Action : Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle**

Les crédits dédiés à cette action se sont élevés à **0,562 M€** (111 % du disponible) dont 0,378 M€ pour les auteurs et les structures d'accueil, 0,120 M€ pour les AGEssa et 0,060 M€ pour le marché d'accompagnement.

**1,402 M€** devraient être mandatés en 2019 sur cette action.

#### **Aide à l'écriture de scénario**

Le dispositif d'aide à l'écriture de scénario a pour objectif de favoriser la création cinématographique et audiovisuelle et l'émergence de nouveaux scénaristes. Ce dispositif d'aide sélective soutient un auteur dans son projet d'écriture scénaristique et la mise en œuvre d'un atelier au sein d'un lycée ou d'une structure d'accueil située en Île-de-France.

**33 projets d'écriture ont été soutenus en 2019 (38 en 2018).**

Parmi les auteurs lauréats, on compte

- 13 projets d'auteurs débutants ;
- 20 projets d'auteurs confirmés.

Après un très beau parcours dans les grands festivals internationaux, on notera par exemple la sortie en salle en mars 2019 du long-métrage ***Sibel*** de Cagla Zencirci et Guillaume Giovanetti, soutenu au titre du dispositif en 2017.

Parmi les projets d'ateliers-rencontres soutenus, on compte autant de lieux culturels ou cinématographiques (associations culturelles de quartier, salles de cinéma, festivals, collectifs d'artistes, Théâtres...) que de structures issues plus largement du milieu éducatif, médical ou social (établissements scolaires, médiathèques), voire des lieux plus spécifiques comme des centres pénitentiaires. Cette diversité des structures permet de toucher un public très varié au travers d'actions, de débats et de réflexion autour de la création cinématographique (écriture, réalisation, projection, analyse...).

#### **Action : Aide après réalisation**

Ce dispositif permet la finalisation d'œuvres cinématographiques déjà tournées, non achevées et financièrement fragiles pour favoriser leur diffusion en salle de cinéma. Il est ouvert à tous types de projets cinématographiques (fiction, documentaire, animation, courts ou longs métrages) avec pour seule limite les financements publics ou télévisuels déjà acquis.

En 2019, 312 projets ont été déposés par des sociétés de productions. 233 ont fait l'objet d'un examen sur les 3 sessions long-métrages et deux sessions court-métrages organisées cette année (il y avait eu 255 projets déposés en 2018).

Sur les 233 projets instruits en 2019, la répartition est la suivante :

- 113 longs métrages, dont 63 en fiction, 49 en documentaire et 1 film expérimental ;
- 120 courts métrages, dont 90 en fiction, 24 en documentaire, 3 en animation et 3 en expérimental.

#### **Au total 26 films ont été soutenus en 2019 :**

- 18 longs métrages (dix fictions et huit documentaires) ;
- 8 courts métrages (six fictions, un documentaire et une animation)

Parmi les longs métrages soutenus en 2019 on peut saluer ***Rêve de Jeunesse*** d'Alain Raoust et ***And then we danced*** de Levan Akin, ***Invisivel Heroi*** court métrage de Cristèle Alves Meira tous sélectionnés à Cannes cette année respectivement dans les sections ACID, Quinzaine des réalisateurs et Semaine de la Critique.

**0,917 M€** ont été affectés à cet effet en 2019.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,941 M€**.

#### **Programme : Soutien culturel pluridisciplinaire**

##### **Action : Soutien aux fabriques d'art et de culture**

La délibération n° CR 2017-052, adoptée en mars 2017, a renouvelé les fondements de la politique régionale en faveur du spectacle vivant. Dans ce cadre, le dispositif de soutien aux *fabriques d'art et de culture* a été fusionné en 2018 avec le dispositif de permanence artistique et culturelle d'une part et des

conventions culturelles en faveur des arts plastiques d'autre part.

Seuls ont été inscrits des **crédits de paiement** pour solder les engagements antérieurs, consommés à hauteur de **0,369 M€**.

### Action : Education artistique des lycéens

Cette action fait partie des nouvelles orientations de la politique culturelle. Une délibération cadre n° CR 2017-189 du 23 novembre 2017 définit les modalités de l'intervention régionale.

Pour réaliser les actions suivantes, ce sont au total **2,645 M€** qui ont été affectés (106 % du disponible) grâce à des transferts budgétaires d'autres actions ont permis d'équilibrer ce dépassement :

- les 31 projets « CREAC » adoptés en 2018 se sont poursuivis à la rentrée 2019 pour un montant total de reconduction de 0,778 M€ ;
- le programme d'EAC « Poésie en liberté » a été reconduit en 2019 à hauteur de 0,012 M€ ;
- le deuxième appel à projets lancé en février 2019 a permis d'accompagner dès la rentrée 2019-2020 94 projets portés par des structures culturelles et artistiques dans près de 290 établissements franciliens (dont 17 CFA). Le montant total affecté s'est élevé à 1,665 M€. 120 structures ont candidaté (avec 304 lycées et 18 CFA) et ont déposé : 11 projets « CREAC », 34 programmes d'EAC et 75 actions ponctuelles d'EAC. Les 95 projets retenus (avec un retrait après instruction pour raison économique) se ventilent de la manière suivante : 9 « CREAC », 31 programmes et 54 actions ponctuelles.

Parmi les établissements partenaires, environ 45% sont situés en petite couronne, 38% en grande couronne (38%) et 17% à Paris.

L'ensemble des disciplines artistiques sont représentées : spectacle vivant, arts plastiques et numériques, livre, patrimoine et audiovisuel. Le dispositif a également comporté un axe consacré au patrimoine et à l'architecture des lycées intitulé : « Il était une fois mon bahut » et une nouvelle action dédiée spécifiquement à la lecture à voix haute.

Cette action a également permis de poursuivre l'opération **Flash collection**, menée par le FRAC avec 50 lycées dont les élèves peuvent découvrir dans leurs établissements des œuvres d'art contemporain. Le budget alloué à l'opération s'est élevé à 0,150 M€.

En 2019, un nouveau partenariat a été amorcé avec le musée du Louvre autour de l'opération « La nuit des lycéens au Louvre ». Celle-ci s'est déroulée le samedi 1<sup>er</sup> juin 2019 et a permis d'acheminer près de 2 000 élèves et leurs enseignants. Une deuxième action a permis de faire venir 600 élèves à la Biennale de l'architecture et du patrimoine de Versailles pendant toute sa durée, du 4 mai au 13 juillet 2019. Une enveloppe de 0,040 M€ a été dédiée à cet effet.

Ces projets spécifiques s'ajoutent aux autres initiatives d'éducation artistique et culturelle déployées dans le cadre des dispositifs sectoriels :

*Lycéens et apprentis au cinéma* : 46 860 jeunes sensibilisés à la culture cinématographique en 2018/2019

*Ciné-Débats* : 100 établissements (lycées et CFA) pour 3 000 jeunes en 2018/2019  
*Leçons de littérature* : 100 leçons dans 100 lycées pour plus de 11 000 élèves en 2018/2019, soit trois fois plus que lors de la première édition,

*Prix Littéraire des lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle* : 1200 élèves concernés et 8 000 invités au salon *Livre Paris*

*Lycéens en librairies*: 1 300 élèves invités dans les librairies partenaires, rencontrent des auteurs et des professionnels de la chaîne du livre

*Premières Seine* : un accompagnement professionnel pour des groupes de jeunes musiciens

*Tous à l'orchestre !* : près de 12 000 élèves sensibilisés au répertoire symphonique avec l'Orchestre national d'Île-de-France en 2018/2019

Les crédits de paiement ont été mandatés à hauteur de **2,160 M€**.

## **Action : Fonds Régional des Talents Emergents**

2019 est la deuxième année de mise en œuvre de ce nouveau dispositif dédié à la jeune création. Le second appel à projet a connu un franc succès avec 219 dossiers de candidature déposés (160 en 2018).

42 lauréats ont été sélectionnés dans les différents champs culturels couverts par le dispositif : 10 pour les arts plastiques, dix pour le cinéma-audiovisuel, neuf pour la musique et 13 pour le spectacle vivant. Une affectation de 1,000 M€ a été affectée pour soutenir ces 42 lauréats.

Afin de valoriser ces premières œuvres, une enveloppe de 0,130 M€ a été affectée pour l'organisation du premier évènement de valorisation des œuvres et des artistes soutenus par FoRTE à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris et à l'Opéra Bastille les 07 et 08 novembre 2019.

Enfin, 0,070 M€ ont été affectés pour le paiement des charges sociales afférentes aux bourses octroyées.

Au total, **1,200 M€** ont été affectés sur l'enveloppe allouée au BP 2019 sur cette action.

Les crédits de paiement ont été mandatés à hauteur de **0,796 M€**.

## **Action : Iles des chances**

Corrélé à FoRTE, le dispositif Ile-des-chances doit contribuer à mieux financer la jeune création grâce au financement participatif. La nécessité de mieux comprendre les besoins de financement des jeunes créateurs récemment sélectionnés grâce aux promotions FoRTE1 et FoRTE2 a contribué à différer la mise en place d'un mécanisme de financement participatif en 2020.

Il n'est prévu aucun mandatement en 2019 sur cette action.

## **Programme : Pôles supérieurs d'enseignement artistique**

### **Action : Pôles supérieurs d'enseignement artistique**

Aucune affectation n'a été proposée en 2019. Cette action sera déployée en 2020.

Il n'est prévu aucun mandat en 2019 sur cette action.

## 313 - Patrimoine

### Programme : Développement du patrimoine en région

#### Action : Connaissance et diffusion du patrimoine

Une enveloppe globale de **0,739 M€** (105% du disponible) a été affectée en autorisations d'engagement au profit de cinq grands type d'actions de valorisation patrimoniale :

#### Les aides aux projets de valorisation du patrimoine

La délibération n° CR 2017-084 du 06 juillet 2017 propose une intervention en faveur des projets menés par les acteurs du territoire pour valoriser le patrimoine.

En 2019, huit musées ont ainsi pu être soutenus, pour des projets d'expositions et d'éditions, parmi lesquels le musée des Avelines de Saint-Cloud (92), le musée des Années 30 de Boulogne-Billancourt (92), le musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines (78), le musée de la Batellerie de Conflans-Sainte-Honorine (78), le musée Adrien Mentienne de Bry-sur-Marne (94), le musée d'art et d'histoire Louis-Senlecq de L'Isle-Adam (95).

Les réseaux tels que la Maison de Banlieue et d'Architecture d'Athis-Mons (91) et le CAUE 95 ont également été soutenus pour mener à bien un projet d'exposition. Le Groupement Rempart d'Ile-de-France, qui compte un grand nombre d'associations adhérentes, a également bénéficié d'une aide régionale pour l'organisation des chantiers de bénévoles.

La Région s'est aussi engagée à soutenir les Assises Européennes du patrimoine culturel qui se sont tenues cette année en Ile-de-France. Elle a également soutenu le projet de valorisation de la Cité-Jardin de Champigny-sur-Marne, site labellisé.

Au total ce sont **17 projets** œuvrant à la valorisation du patrimoine qui ont bénéficié en 2019 de l'aide de la Région soit au titre des Musées, des Maisons d'artiste ou des réseaux structurants du patrimoine.

A titre exceptionnel, une subvention spécifique de soutien au fonctionnement de la Maison Jean Cocteau à Milly-La-Forêt (91) a été accordée par la Région pour permettre l'ouverture de cette Maison d'illustre durant la saison estivale et son fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2019.

#### Les manifestations

La **4<sup>ème</sup> édition du jeu concours Patrimoines en poésie**, destiné au jeune public a permis à **180 structures de participer** (musées, bibliothèques, librairie, Monuments nationaux, PNR,...) et près de **700 poèmes** ont été réceptionnés. Une cinquantaine d'ateliers d'écriture ont été également organisés dans des musées et bibliothèques.

Le samedi 05 et le dimanche 06 octobre, la **3<sup>ème</sup> édition de Jardins ouverts** a réuni, à l'initiative de la Région Île-de-France, plus de **50 000 visiteurs** dans ses **220 jardins participants**. Jardins ouverts a permis aux Franciliens de tous les âges de redécouvrir le patrimoine naturel de leur région et de bénéficier de **400 animations culturelles et gastronomiques** mêlant à la fois théâtre, musique, cirque, art contemporain, littérature, promenades patrimoniales inédites et rencontres avec des chefs.

#### Les publications

##### Dans la collection « Patrimoines Île-de-France »

- « **Ecouen : Un balcon sur la plaine de France** »

Situé à vingt kilomètres au nord de Paris, sur une butte boisée dominant la plaine de France, Ecouen est surtout connu pour son château mais la ville abrite plusieurs maisons de campagne construites au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle au sein d'un vieux bourg de l'Île-de-France. Une colonie de peintres s'y est même installée au XIX<sup>e</sup> siècle. L'étude d'inventaire menée sur la ville d'Ecouen met en lumière ce patrimoine caractéristique du paysage francilien, mêlant résidences de campagne, pavillons de banlieue et maisons rurales. Cette publication est sortie en novembre en partenariat avec la ville d'Ecouen et la Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France.

#### • « **Mantes-la-Jolie : Un passé en éternel devenir** »

Mantes fait partie des villes moyennes à plus de 30 kilomètres de Paris qui jalonnent le territoire et ont façonné le visage de l'Île-de-France. Cette étude s'inscrit dans une programmation qui a déjà réalisé l'inventaire d'Etampes (91), de Meaux (77), de Melun (77), de Saint-Germain-en-Laye (78), Poissy (78). Il s'agit ici de donner un sens à ce palimpseste sans cesse réécrit, depuis le siège par Guillaume le Conquérant en 1087 jusqu'à la Reconstruction de 1945 et la ZUP du Val Fourré : montrer que le visage actuel de la ville est dû à son histoire, de la ville gothique, à la ville au modernisme militant, de la ville serrée dans ses remparts, à la ville insatiable.

#### Dans la collection « Ré-inventaire »

##### • « **Les lycées** »

Ce nouveau numéro propose un parcours photographique dans les lycées franciliens. A partir du fonds patrimonial constitué depuis 30 ans jusqu'aux nouvelles approches contemporaines, il aborde sous un angle renouvelé les rapports entre bâti et vie scolaire, architecture et apprentissage, patrimoine et jeunesse.

##### • « **L'industrie** »

L'inventaire d'Île-de-France a depuis 40 ans cherché à déconditionner le regard sur l'industrie, appliquant aux usines les normes de prises de vues réservées jusqu'alors aux cathédrales. Peu à peu cette iconographie du bâti, de la friche à la reconversion, s'est étoffée de gestes de travail, de séquences de chaînes opératoires, d'une prise en compte résolue de l'humain dans son rapport au travail. Le paysage enfin, lié à la préoccupation croissante de l'implantation et de l'interaction des sites à leur bassin de vie, a fini par offrir un vaste panorama pictural à l'industrie francilienne. Fort de ces milliers d'images produites, l'ouvrage propose un cheminement neuf et décalé de cette aventure industrielle, sorte de travelling historique sur quarante de pratique photographique, du persistant au reniant, du geste à la machine, de l'humain à son environnement.

#### **L'adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Pour concrétiser la mise en place de la nouvelle politique régionale en faveur du patrimoine non protégée d'intérêt régional (nouveau label), un partenariat a été noué avec la Fondation du Patrimoine, notamment pour organiser la recherche de financements privés participatifs, à hauteur de 1€ Région pour 1€ de ressources privées.

Dans ce cadre, la Région a choisi d'adhérer à cette Fondation. 0,015 M€ ont donc été affectés au titre de la cotisation annuelle.

Les crédits de paiement ont été mandatés à hauteur de **0,649 M€** sur l'action.

#### **Programme : Patrimoine régional à vocation culturelle**

##### **Action : Patrimoine régional (Villarceaux et maison Jean Cocteau)**

0,370 M€ ont été affectés pour permettre l'engagement des dépenses d'entretien courant du Domaine de Villarceaux.

Une enveloppe de 0,030 M€ a par ailleurs été affectée pour recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'appel à manifestation d'intérêt relatif au projet culturel de domaine.

Une enveloppe de 0,150 M€ a été affectée pour le fonctionnement de la Maison Cocteau ainsi que 0,056 M€ pour la mise en valeur des œuvres et le catalogue de l'exposition Cocteau lors de la réouverture de la maison.

Au total, **0,608 M€** ont été affectés sur l'enveloppe allouée au BP 2019 sur cette action.

Les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de **0,500 M€**.

